

B-DIMENSIONS ET OUTILS À PRENDRE EN COMPTE

Conditions de travail et engagement sociétal des entreprises	B1
Écobilans et énergie grise	B2
Durée de vie et élimination	B3
Transports de marchandises	B4
Emballages et conditionnements	B5
Labels, certifications et autres distinctions	B6

B1-CONDITIONS DE TRAVAIL ET ENGAGEMENT SOCIÉTAL DES ENTREPRISES

LES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES, TOUT COMME LES ENTREPRISES RESPONSABLES, DOIVENT POUVOIR S'ASSURER QUE TOUS LES PARTENAIRES AVEC LESQUELS ELLES ENTRETIENNENT DES RELATIONS COMMERCIALES RESPECTENT LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME DE 1948 ET OFFRENT À LEURS EMPLOYÉS DES CONDITIONS DE TRAVAIL ACCEPTABLES. CETTE FICHE RÉSUME LA PROBLÉMATIQUE LIÉE AUX CONDITIONS SOCIALES DE PRODUCTION ET À L'ENGAGEMENT SOCIÉTAL DES ENTREPRISES, EN RAPPELANT QUE LES DÉCISIONS D'ACHAT PRISES EN SUISSE ONT DES RÉPERCUSSIONS AU NIVEAU MONDIAL. ELLE PROPOSE ÉGALEMENT DIVERSES PISTES POUR INTRODUIRE DANS LA POLITIQUE D'ACHAT DES CRITÈRES RELATIFS À L'ENGAGEMENT SOCIAL DES SOUMISSIONNAIRES.



B1-CONDITIONS DE TRAVAIL ET ENGAGEMENT SOCIÉTAL DES ENTREPRISES

TEXTES ET ORGANISMES DE RÉFÉRENCE

Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948, article 23:

1. « Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage.
2. Tous ont droit, sans aucune discrimination, à un salaire égal pour un travail égal.
3. Quiconque travaille a droit à une rémunération équitable et satisfaisante lui assurant ainsi qu'à sa famille une existence conforme à la dignité humaine et complétée, s'il y a lieu, par tous autres moyens de protection sociale.
4. Toute personne a le droit de fonder avec d'autres des syndicats et de s'affilier à des syndicats pour la défense de ses intérêts. »

Pour promouvoir la justice sociale et les droits internationalement reconnus de la personne humaine et du travail, l'ONU s'est dotée de l'[Organisation internationale du travail \(OIT\)](#). Cette dernière a édicté un système de normes internationales, rédigées sous forme de conventions (voir tableau ci-dessous), recommandations et recueils de directives pratiques qui doivent être respectés dans le cadre professionnel.

Les quatre principes fondamentaux promulgués par l'Organisation internationale du travail

Principes fondamentaux	Conventions correspondantes
Liberté syndicale et reconnaissance du droit de négociation collective	→ Convention sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, C87, 1948 → Convention sur le droit d'organisation et de négociation collective, C98, 1949
Élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire	→ Convention sur le travail forcé, C29, 1930 → Convention sur l'abolition du travail forcé, C105, 1957
Abolition effective du travail des enfants	→ Convention sur l'âge minimum, C138, 1973 → Convention sur les pires formes de travail des enfants, C182, 1999
Élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession	→ Convention concernant la discrimination (emploi et profession), C111, 1958 → Convention sur l'égalité de rémunération, C 100, 1951

Le premier principe de la [Déclaration de Rio](#) sur l'environnement et le développement, élaboré au [Sommet de la Terre de Rio](#) de Janeiro en 1992, stipule: «*Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature.*»

Au niveau des collectivités publiques suisses, la responsabilité en matière de relation de travail est aussi établie dans l'accord intercantonal sur les marchés publics, dont les principes généraux imposent «le respect des dispositions relatives à la protection des travailleurs et aux conditions de travail» et «l'égalité de traitement entre hommes et femmes» de la part des soumissionnaires (AIMP, art. 11). Ces principes sont également repris par les règlements cantonaux d'application.¹

ÉTAT DES LIEUX

Malgré l'existence d'un cadre légal, les droits des travailleurs sont trop souvent bafoués au niveau mondial. Si dans nos pays, la législation et les moyens de contrôle sont généralement bien développés, ce n'est pas le cas des lieux où s'effectue la majeure partie de la production mondiale.

¹ Par exemple, dans le Canton de Genève: L 6 05.01: Règlement sur la passation des marchés publics (RMP), art. 32 «Conditions de participation» et dans le Canton de Vaud 726.01.1: Règlement d'application sur les marchés publics (RLMP). Art. 6 «Participation à l'exécution du marché».

De grandes lacunes d'application dans les normes internationales

Le cadre normatif de l'OIT est une référence essentielle en matière de conditions de travail. Ces normes s'adressent néanmoins aux gouvernements (et pas directement aux entreprises), qui sont libres de ratifier ou non les différentes conventions. Bien que la plupart des États aient aujourd'hui signé les huit Conventions fondamentales et que le nombre de ratifications des autres conventions augmente, l'application concrète de ces normes dans les entreprises n'est de loin pas garantie partout. Les gouvernements signataires des conventions doivent remettre un rapport à la commission d'experts de l'OIT, sur la base duquel ces derniers jugent régulièrement le niveau de respect des droits des travailleurs dans les entreprises². Les entreprises sont, quant à elles, directement soumises aux législations nationales relatives à la protection des travailleurs, mais les exigences varient d'un pays à l'autre et les contrôles de conformité sont rares. On trouvera sur le site de l'OIT la liste exhaustive et à jour des conventions ratifiées et mises en application par chaque pays (base de données APPLIS).

Des chiffres alarmants

Voici quelques chiffres montrant qu'il existe encore un très grand potentiel d'amélioration pour atteindre des conditions de travail décentes partout dans le monde:

- Chaque jour, environ 5000 personnes meurent de maladies ou d'accidents liés au travail. Selon le [Bureau international du travail \(BIT\)](#), les accidents du travail s'élèvent à quelque 270 millions par an, les cas de maladies professionnelles à 160 millions par an et les décès d'enfants au travail sont estimés à 12000 par an³.
- Le BIT estime que 186 millions d'enfants de 5 à 14 ans et 59 millions d'enfants de 15 à 17 ans travaillent dans le monde, dont 8,4 millions seraient victimes d'une ou de plusieurs des pires formes de travail des enfants (servitude, prostitution et pornographie, traite d'êtres humains, recrutement de force pour les conflits armés)⁴.
- La Confédération syndicale internationale a dénoncé plusieurs milliers de licenciements pour activité syndicale et 76 assassinats en 2008⁵.

ASPECTS SOCIAUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Parmi les piliers du [développement durable](#) figure la prise en compte des aspects sociaux dans le développement de notre société. Le but est notamment de répondre aux besoins essentiels des êtres humains – santé, sécurité, accès à l'éducation. Cette notion de respect de l'être humain se retrouve dans le cadre de diverses normes internationales.

Conventions et accords internationaux avec les États	Instruments ayant fait l'objet de négociations entre les secteurs privés et les institutions publiques ou les ONG	Instruments provenant du secteur privé
<ul style="list-style-type: none"> → Déclaration Universelle des Droits de l'Homme → Normes et conventions de l'Organisation Internationale du Travail → Déclaration de Rio et Agenda 21 mondial 	<ul style="list-style-type: none"> → Pacte Mondial (Global Compact) → Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales → Global Reporting Initiative → Label FSC 	<ul style="list-style-type: none"> → Norme SA8000 → Standards AA1000 AccountAbility → Ethos CRS indicators → Démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises

Responsabilité sociétale des entreprises (RSE)

La [responsabilité sociétale des entreprises](#) a été définie comme «la manière dont les dirigeants d'entreprises améliorent leur impact social et environnemental pour créer de la valeur à la fois pour les actionnaires et les autres parties prenantes en modifiant sa stratégie [celle de l'entreprise], son organisation et ses procédés»⁶. Il s'agit d'une démarche volontaire, dont les entreprises sont le moteur, et qui a pris de l'ampleur ces dernières années. Le respect des normes de l'OIT en est un des aspects essentiels, mais les actions mises en œuvre doivent aller plus loin que le simple respect de la loi.

Les pratiques socialement responsables découlant de cet engagement volontaire sont les suivantes⁷:

Au sein de l'entreprise:

- investissement dans le capital humain, la santé et la sécurité des travailleurs
- gestion écologique des ressources naturelles utilisées dans la production
- [investissements socialement responsables \(ISR\)](#).

² Une fois qu'un État a ratifié une convention, il est tenu de présenter périodiquement un rapport sur les mesures prises pour la mettre en œuvre, qui est commenté par la commission d'experts.

³ BIT: *La sécurité en chiffres. Indications pour une culture mondiale de la sécurité au travail*, Genève, programme focal sur la sécurité et la santé au travail et sur l'environnement, 2003

⁴ BIT: *Annuaire des statistiques du travail*, 62^e édition, Genève, 2003

⁵ Rapport annuel 2009 des violations des droits syndicaux, Confédération Syndicale Internationale > www.ituc-csi.org

⁶ Définition donnée par un réseau européen d'affaires pour la RSE (CSR Europe), qui compte environ une centaine de membres (corporations multinationales et partenaires nationaux) et dont le but est d'accompagner les entreprises à l'intégration de la RSE dans leurs affaires.

[Note 7, voir page suivante]

Par rapport aux différentes parties prenantes⁹:

- contribution envers la communauté locale, en fournissant des emplois aux résidents, des salaires, des services et des recettes fiscales
- promotion des Droits de l'Homme, notamment dans les activités de production avec les sous-traitants.

Commerce équitable

Le **commerce équitable** est né d'une volonté d'établir un système commercial international fondé sur le dialogue, la transparence et le respect des diverses parties prenantes. Le prix d'achat au producteur en représente une composante essentielle et il doit permettre de:

- couvrir les coûts de production et de logistique
- verser une rémunération permettant de satisfaire les besoins fondamentaux des producteurs et travailleurs et d'améliorer leur niveau de vie (éducation, culture, santé, logement, etc.)
- dégager une marge permettant de réaliser des investissements dans la production.

La Fairtrade Labelling Organization (FLO) gère le système de certification international pour le label Max Havelaar. Il existe une fédération s'occupant des importateurs (Fédération des importateurs spécialisés/EFTA), une autre regroupant des lieux de vente (Fédération des boutiques spécialisées ou Network of European Worldshops/NEWS), tandis que l'Organisation Mondiale du Commerce Équitable (WFTO) concerne principalement les producteurs. L'organisme de certification indépendant FLO-CERT effectue régulièrement des audits chez les différents producteurs afin de vérifier l'application des normes du commerce équitable.

En sélectionnant des fournisseurs appliquant les principes de la **responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et/ou du **commerce équitable**, l'acheteur montre l'importance accordée par sa collectivité publique ou sa société au respect des principes du **développement durable**.**

Quelques normes, codes de conduite et labels dans le domaine social

(voir également la fiche  **B6-Labels, certifications et autres distinctions**)

Normes intégrant les dimensions sociales

- La **norme SA 8000**, basée sur le respect des normes de l'OIT, est le système de certification de référence et le plus complet en matière sociale. Mais en juin 2007, seules 1373 infrastructures bénéficiaient de cette certification sur l'ensemble de la planète.
- La **norme ISO 26 000** fournit les lignes directrices relatives à la responsabilité sociétale, sans être une norme de système de management au même titre que la norme ISO 14 001 par exemple. Elle indique donc si les entreprises ont intégré ou non une politique sociétale. Il faut souligner que cette norme ne donne toutefois pas lieu à une certification.
- La **norme OHSAS 18 001** (British Standard) fournit aux entreprises un support d'évaluation et de certification de leur système de management basé sur des critères relatifs à la santé et à la sécurité au travail.

Codes de conduite et engagements volontaires

- La **Business Social Compliance Initiative (BSCI)** est une organisation à but non lucratif dont l'objectif est d'améliorer les conditions de travail sur toute la chaîne de production de ses membres. Elle a élaboré un code de conduite international basé sur les normes de l'OIT. Les entreprises membres se font auditer par des professionnels (accrédités par les Social Accountability Accreditation Services).
- Le **Pacte Mondial** (ou Global Compact) est une initiative lancée en 1999 au Forum économique mondial de Davos par l'ONU. Il invite les entreprises à adopter et appliquer un ensemble de valeurs fondamentales dans les domaines des Droits de l'Homme, des normes du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.
- La **Global Reporting Initiative (GRI)**, créée en 1997, a pour objectif de développer des directives applicables globalement afin de rendre compte des performances économiques, environnementales et sociales des entreprises par un système d'indicateurs.

Labels

- Le label de la **World Fair Trade Organization** et celui de **Max Havelaar** font partie des labels de commerce équitable.
- Certains labels allient des **critères écologiques et sociaux**. C'est le cas, par exemple, des labels FSC, IVN Naturtextil, STEP.

⁷ Source: Union Européenne et Organisation Internationale du Travail
 Guide des ressources sur la responsabilité sociale des entreprises (RSE), Organisation Internationale du travail
 Livre vert sur la responsabilité sociale des entreprises, 2001, Union Européenne
 Rubinstein M., Le développement de la responsabilité sociale de l'entreprise, La Revue d'économie industrielle, n° 113, 1^{er} trimestre 2006
⁸ Partenaires commerciaux et fournisseurs, clients, pouvoirs publics et ONG représentant la communauté locale ainsi que l'environnement

PISTES D'ACTION POUR LA POLITIQUE D'ACHAT

Pour privilégier les fournisseurs actifs au niveau social et les inciter à une démarche d'amélioration continue, un acheteur devrait orienter ses appels d'offres, ses commandes et ses contrats vers des entreprises présentant des engagements clairs, alignés sur les principes de **responsabilité sociétale des entreprises ou/et de **commerce équitable**.**

Dans les appels d'offres, l'acheteur aura tout intérêt à inciter les soumissionnaires à exposer les différentes actions qu'ils ont mises en place pour leurs employés et/ou la société civile – ce qui pourra influencer sur le résultat de l'évaluation globale.

Le tableau qui suit présente différents niveaux d'exigences que l'acheteur pourra formuler envers les fournisseurs ainsi qu'envers leurs partenaires dans la chaîne de production. L'objectif est double:

- > accompagner les fournisseurs dans leur progression vers des niveaux d'exigences supérieurs
- > étendre les exigences du niveau atteint aux partenaires des fournisseurs.

Degrés d'exigences et d'engagement

Engagement minimal

Les fournisseurs signent une lettre ou un code de conduite. Ce premier engagement devrait être respecté au moins par tous les fournisseurs et – dans la mesure du possible et progressivement – par tous leurs sous-traitants (producteurs, assembleurs, transporteurs, etc.).

Cette lettre ou ce code sont formulés à partir des *Critères minimaux pour des conditions de travail décentes* (Annexe 1)

Engagement lié à un label ou une certification

En complément de l'engagement minimal, les fournisseurs et – dans la mesure du possible et progressivement – tous leurs sous-traitants doivent présenter une certification ou un label spécifique aux aspects sociaux. Ce dernier doit avoir été délivré par un organisme indépendant et neutre et doit toujours être d'actualité. La présence de la certification SA 8000 ou du code de conduite BSCI atteste normalement que les critères apparaissant dans les Annexes 1 et 2 sont respectés.

Voir le tableau *Quelques normes, codes de conduite et labels dans le domaine social* (ci-dessus)

Engagements complémentaires en matière de gestion des ressources humaines

Les entreprises peuvent apporter un complément à l'engagement minimal et/ou à l'engagement lié à un label ou une certification. Cette démarche, qui va au-delà du cadre fondamental donné par l'OIT, se traduit par la mise en place progressive de conditions sociales favorables aux travailleurs et, d'une manière plus générale, à la société (santé, sécurité, conditions de travail, etc.).

Voir les *Conventions complémentaires de l'OIT* (Annexe 2), les *Exemples de prestations sociales complémentaires* (Annexe 3) et les *Exemples d'engagements sociétaux complémentaires en faveur des collectivités* (Annexe 4)

Un acheteur peut par exemple, dans un premier temps, poser des exigences uniquement pour le fournisseur avec lequel il travaille, puis étendre peu à peu ces exigences à ses sous-traitants dans la chaîne de production. Il pourra aussi exiger tout d'abord des critères relatifs au respect des conventions fondamentales de l'OIT, puis ajouter des critères concernant la formation des employés, un système d'assurance sociale amélioré, etc.

Remarque: il est difficilement imaginable d'exiger de la part de fournisseurs de pays en développement le même niveau de conditions de travail que dans les pays occidentaux. Mais ces fournisseurs ne peuvent être exclus des marchés – vu la structure mondiale de l'économie. Il est donc souhaitable de moduler quelque peu les exigences selon les régions où sont fabriqués les produits ou exécutées les prestations du contrat. Seul l'exercice d'une pression progressive permettra d'entraîner un véritable progrès social et l'extension de conditions de travail satisfaisantes.

ANNEXE 1: CRITÈRES MINIMAUX POUR DES CONDITIONS DE TRAVAIL DÉCENTES

Les soumissionnaires devront apporter des preuves suffisantes quant au respect des conventions fondamentales de l'[Organisation internationale du travail](http://www.ilo.org) et d'autres conventions spécifiques. Pour le texte original, se référer au site de l'OIT > www.ilo.org

Conventions fondamentales de l'OIT

Liberté syndicale et reconnaissance du droit de négociation collective

Droit de se syndiquer et d'établir des associations reconnues et respectées. Liberté syndicale (C87 OIT)

Protection adéquate des travailleurs contre tout acte de discrimination tendant à porter atteinte à la liberté syndicale en matière d'emploi. Droit d'organisation et de négociation collective (C98 OIT)

Élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire

Aucun travail ou service d'un individu ne doit être demandé sous la menace d'une peine quelconque et sans que ledit individu ne se soit offert de plein gré. Travail forcé et obligatoire (C29 OIT)

Aucun recours au travail forcé ou obligatoire, quelle que soit la forme: en tant que mesure de coercition, d'éducation politique, en tant que méthode de mobilisation et d'utilisation de la main-d'œuvre à des fins de développement économique, en tant que mesure de discipline du travail, en tant que punition ou encore de discrimination raciale, sociale, nationale ou religieuse. Abolition du travail forcé (C105 OIT)

Abolition effective du travail des enfants

Aucun recours aux pires formes de travail des enfants (ensemble des personnes de moins de 18 ans) tels que l'esclavage et les pratiques analogues, la vente et la traite d'enfants, la servitude pour dette et servage, l'utilisation à des fins de prostitution ou à des fins illicites, et aucun travail qui, par sa nature ou les conditions dans lesquelles il est effectué, est susceptible de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant.

Pires formes de travail des enfants (C182 OIT)

Respect des limites d'âge minimum des collaborateurs, fixées par les législations nationales en vigueur, qui doivent dans tous les cas respecter les limites suivantes, pour toutes les étapes du processus de fabrication et de distribution:

> 15 ans (ou 14 ans si l'enfant reçoit une formation professionnelle)

> 13 ans pour les travaux légers (voir art. 7) si la scolarité est assurée. Âge minimum (C138 OIT)

Élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession

Égalité de rémunération pour la main-d'œuvre féminine et masculine à travail égal. Égalité de rémunération (C100 OIT)

Aucune distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la religion, l'opinion politique, l'ascendance nationale ou l'origine sociale ayant pour effet de détruire ou d'altérer l'égalité des chances ou de traitement en matière d'emploi ou de profession. Discrimination (C111 OIT)

ANNEXE 2: CONVENTIONS COMPLÉMENTAIRES DE L'OIT (NON EXHAUSTIF)

Orientation et formation

Possibilité de prendre un congé payé à des fins de formation à tous les niveaux, d'éducation générale, sociale ou civique, et d'éducation syndicale. Congé-éducation payé (C140 OIT)

Sécurité de l'emploi

Protection des représentants des travailleurs dans l'entreprise contre toute mesure qui pourrait leur porter préjudice, y compris le licenciement. Représentants des travailleurs (C135 OIT)

Promotion de la politique sociale

Mise en place de mesures permettant la création et le développement de services de réadaptation professionnelle et d'emploi pour des personnes handicapées dans les zones rurales et les collectivités isolées.

Reclassement professionnel et emploi des personnes handicapées (C159 OIT)

Salaires convenables et réguliers

Établissement d'un salaire minimum pour tous les employés. Fixation des salaires minima (C131 OIT)

Temps de travail limité et périodes de repos

Pour les établissements industriels, pas de travail supérieur à 8 heures par jour et 48 heures par semaine (moyenne sur trois semaines, exception faite du personnel de direction ou ayant des responsabilités, du travail en équipe et des cas où une loi ou convention permet des dépassements). Durée de travail pour l'industrie (C1 OIT)

Pour les établissements industriels, un jour libre au minimum par période de six jours de travail consécutifs.

Durée de travail pour l'industrie (C14 OIT)

Sécurité et santé au travail

Pour toutes les branches d'activité économique, y compris la fonction publique, mesures nécessaires pour que – dans la mesure où cela est raisonnable et pratiquement réalisable – les lieux de travail, les machines et les procédés ne présentent aucun risque pour la sécurité des travailleurs et pour que les substances chimiques utilisées ne présentent pas de risques pour les utilisateurs lorsqu'une protection appropriée est assurée. Mise à disposition des équipements de protection individuelle pour les collaborateurs par les employeurs.

Hygiène et sécurité des travailleurs (C155 OIT)

Mesures permettant de faire face aux situations d'urgence, y compris les moyens suffisants pour les premiers secours. Hygiène et sécurité des travailleurs (C155 OIT)

Système de sécurité sociale

Attribution de prestations aux personnes protégées lorsque leur état nécessite des soins médicaux.

Sécurité sociale – norme minimum (C102 OIT)

Protection de la maternité

Pour les femmes enceintes, pas de travail préjudiciable à leur santé ou à celle de leur enfant.

Protection de la maternité (C183 OIT)

Congé maternité accordé selon la législation en vigueur dans le pays, de 14 semaines au moins, sur présentation d'un certificat médical. Par ailleurs, les employées ne peuvent pas être licenciées pendant leur grossesse et elles doivent retrouver leur poste lorsqu'elles reprennent le travail. Protection de la maternité (C183 OIT)

Respect des peuples indigènes

Respect du droit des peuples indigènes et absence de discriminations à leur égard. Peuples indigènes et tribaux (C169 OIT)

ANNEXE 3: EXEMPLES DE PRESTATIONS SOCIALES COMPLÉMENTAIRES

Les propositions ci-dessous ne font souvent l'objet d'aucun accord précis dans les conventions ou autres instruments disponibles, et il n'est pas toujours aisé de les vérifier. D'autres efforts allant dans le même sens peuvent aussi être pris en compte dans l'évaluation, et on incitera les soumissionnaires à les exposer dans leurs offres. Il va sans dire que la taille de l'entreprise joue également un rôle dans le nombre de mesures pouvant être mises en place pour le personnel. On en tiendra compte dans l'évaluation.

Santé, sécurité et ergonomie

Organisation de formations et/ou sessions de sensibilisation à l'attention du personnel sur la santé et la sécurité.

Développement du personnel

Au moins deux jours de formation continue (interne ou externe) payés par l'entreprise par an. Tous les collaborateurs, quels que soient leur fonction, leur âge et leur sexe, devraient pouvoir suivre ces formations.

Mise à disposition de places d'apprentissage ou de stages.

Assurances professionnelles

Présence d'un système d'assurances professionnelles couvrant les situations de maladies, accidents, chômage, invalidité, maternité, pertes de gains, etc.

Prévoyance professionnelle

Présence d'un système de prévoyance professionnelle efficace (combinaison de systèmes de répartition et de capitalisation) afin d'assurer un niveau de vie suffisant au moment de la retraite.

Présence de critères éthiques dans le choix des investissements effectués par les caisses de pension.

Représentation du personnel

Mise en place d'un organe de représentation des collaborateurs, élu démocratiquement et indépendant de la direction, pouvant se prononcer sur des problèmes de gestion du personnel, de conditions et de temps de travail.

Assistance sociale et harcèlement

Présence d'une personne responsable du traitement des problèmes de **mobbing** et de harcèlement sexuel, et pouvant y consacrer le temps nécessaire (pour les entreprises de plus d'une cinquantaine de collaborateurs).

Aménagement du temps de travail

Possibilité d'occuper des postes de travail à temps partiel, autant pour les femmes que pour les hommes.

Intégration des minorités et discrimination

Existence d'une directive interne relative à l'interdiction de toute discrimination, et désignation d'une personne à l'interne en charge de vérifier l'application de ces règles.

Mise à disposition de places de travail réservées aux personnes handicapées.

Fin des rapports de service

En cas de licenciement pour raisons économiques ou organisationnelles, accompagnement du personnel avec mise en place d'un plan de placement.

Mesures financières

Mise en place d'un système de participation aux bénéfices de l'entreprise pour les cadres et les collaborateurs.

ANNEXE 4: EXEMPLES D'ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX COMPLÉMENTAIRES EN FAVEUR DES COLLECTIVITÉS

Si une entreprise fait preuve de divers engagements en faveur de la société civile, il vaut la peine de les prendre en compte dans l'évaluation globale des offres. Comme pour les prestations sociales complémentaires (voir Annexe 3 ci-dessus), il est judicieux de valoriser et donc de privilégier les produits et prestations délivrés par des acteurs économiques participant activement au **développement durable** de la société civile. Les quelques exemples ci-dessous ne sont pas exhaustifs. Les actions présentées par les soumissionnaires devront faire l'objet d'évaluations au cas par cas.

Pour ce qui est des marchés publics, ces critères ne peuvent pas être intégrés s'ils ne sont pas liés à l'offre.

Soutien aux milieux associatifs

Financement d'actions entreprises par des milieux associatifs en faveur de l'environnement ou de la solidarité sociale, à l'exclusion des soutiens à des partis politiques.

Encouragement au volontariat des collaborateurs de l'entreprise (mise à disposition de temps et/ou d'équipements) pour participer à des actions auprès d'associations à but non lucratif.

Soutien à la culture et aux sports, à la protection de l'environnement

Mécénat et sponsoring en faveur de la culture (arts plastiques, musique, théâtre, cinéma, littérature, etc.) et/ou du sport.

Création et financement d'une fondation dont les objectifs visent spécifiquement à améliorer les conditions sociales, culturelles, environnementales.

Soutien à la recherche, à la formation et à l'éducation

Participation à des programmes de formation et d'éducation sous forme de mise à disposition de spécialistes pour l'enseignement, d'accueil d'élèves pour des stages, de soutien financier, d'encadrement d'apprentis, etc.

Participation à des programmes de recherche directement ou indirectement liés à l'activité de l'entreprise sous diverses formes (financières, enseignement, publications, etc.).

Développement de projets propres à l'entreprise

Financement d'un projet d'intérêt général, à répercussion locale, régionale ou globale.

PRINCIPAUX LABELS ET CERTIFICATIONS



SA 8000

→ Critères sociaux basés sur les Conventions des Nations Unies et de l'Organisation Internationale du Travail



OHSAS 18 001⁹

→ Critères concernant la santé et la sécurité au travail



World Fair Trade Organization

→ Critères sociaux pour les organisations de producteurs et les coopératives



Max Havelaar

→ Produits fabriqués selon les critères du commerce équitable



STEP

→ Critères sociaux et environnementaux pour les producteurs de tapis



FSC Forest Stewardship Council

→ Critères environnementaux et sociaux pour une gestion durable des forêts



IVN Naturtextil

→ IVN Naturtextil Best et IVN Naturleder
→ Critères environnementaux et sociaux pour les producteurs de textiles et de cuir



 = critères environnementaux  = critères sociaux

Description des labels: voir la fiche [B6-Labels, certifications et autres distinctions](#)

POUR EN SAVOIR PLUS

Voir la fiche [E3-Bibliographie et webographie](#)

⁹ L'autorisation d'utiliser le logo du label OHSAS 18 001 ne nous a malheureusement pas été accordée.

B2-ÉCOBILANS ET ÉNERGIE GRISE

L'ÉCOBILAN (OU ANALYSE DE CYCLE DE VIE) CONSTITUE L'OUTIL D'AIDE À LA DÉCISION LE PLUS COMPLET POUR INTÉGRER DES ASPECTS ÉCOLOGIQUES DANS LE CHOIX DES PRODUITS. IL PERMET DE COMPARER DIVERS ARTICLES, EMBALLAGES, PRESTATIONS, MODES DE TRANSPORT, ETC., SUR LA BASE D'INDICATEURS SIMPLES ET INTÉGRÉS. LA PLUPART DES CONSEILS DONNÉS DANS LES FICHES DE CE GUIDE SE BASENT SUR DES RÉSULTATS D'ÉCOBILANS (VOIR LA FICHE [B4-TRANSPORTS DE MARCHANDISES](#) PAR EXEMPLE). L'ANALYSE DU CYCLE DE VIE D'UN PRODUIT DOIT PERMETTRE NOTAMMENT DE MESURER SA CONSOMMATION D'ÉNERGIE GLOBALE, Y COMPRIS L'ÉNERGIE «CACHÉE» EN AMONT ET EN AVAL DE SA PHASE D'UTILISATION, QUI PEUT S'AVÉRER IMPORTANTE.



B2-ÉCOBILANS ET ÉNERGIE GRISE

ÉCOBILAN: UNE ANALYSE PRÉCISE DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

Un écobilan est un **instrument permettant de recenser tous les impacts environnementaux liés à un produit ou à un service, tout au long de son cycle de vie**. Appelée également «*analyse du cycle de vie*» (*Life Cycle Analysis/LCA*), cette méthode passe en revue toutes les atteintes notables à l'environnement – de l'extraction des matières premières nécessaires à la fabrication du produit à son mode d'élimination, en passant par la phase d'utilisation. Le recours aux **écobilans** est idéal pour les entreprises désirant effectuer une approche environnementale complète de leurs produits ou prestations afin de faire des choix au niveau du design, des matériaux, des procédés de fabrication ou des fournisseurs. La norme ISO 14 040 spécifie les principes et le cadre applicables à la réalisation d'analyses du cycle de vie.

Cette démarche peut revêtir un niveau de complexité très variable selon la profondeur de l'étude et la précision des recherches. Une analyse de cycle de vie consciencieuse – soucieuse de n'oublier aucun impact environnemental et de se baser sur des sources précises et fiables – peut s'avérer très complexe et coûteuse. Une étude approfondie se justifie essentiellement pour un produit distribué à grande échelle. Elle peut se faire alors sur mandat d'une entreprise spécialisée. Certains labels, comme les écolabels européens, requièrent la réalisation d'une analyse du cycle de vie des produits labélisés.

Il existe toutefois de nombreuses études moins détaillées comparant des produits ou des services, comme celle confrontant vaisselle jetable en plastique et vaisselle lavable en porcelaine¹.

Déroulement de l'analyse²

Toute étude démarre par le choix d'une unité de comparaison, appelée unité fonctionnelle. Exemple pour la vaisselle: 1000 repas servis. Cette unité intègre la notion de durée de vie: si une assiette en porcelaine dure en moyenne 1000 repas, on comparera ses impacts environnementaux avec 1000 assiettes jetables en plastique.

Le produit étudié est ensuite entièrement décortiqué. L'étude prend en compte les impacts environnementaux liés à la fabrication de chacun de ses composants, ainsi que ceux liés à l'assemblage (plus ou moins importants selon les matières, les procédés et le lieu de production). Une analyse détaillée tiendra compte, par exemple, de la colle servant à faire tenir l'étiquette sur l'emballage.

	Catégories d'impacts intermédiaires	Agrégation en catégories de dommage ou thèmes:
Résultats de l'analyse du cycle de vie	→ Toxicité humaine	→ Santé humaine
	→ Effets respiratoires	→ Unité: DALY
	→ Radiations ionisantes	→ (nombre de jours de vie en moins)
	→ Amincissement de la couche d'ozone	
	→ Écotoxicité aquatique	→ Qualité des écosystèmes
	→ Écotoxicité terrestre	→ Unité: PDF*m ² *a
	→ Acidification aquatique	→ (nombre d'espèces disparues)
	→ Eutrophisation aquatique	→
	→ Acidification des sols et fertilité	→
	→ Occupation du sol	→
	→ Changements climatiques	→ Changements climatiques
		Unité: tCO ₂ e (tonnes équivalents CO ₂)
	→ Énergie non renouvelable	→ Ressources
	→ Extraction de matières premières minérales	→ Unité: MJ (méga-joules d'énergie primaire non renouvelable)

Source: méthode IMPACT 2002+³

¹ Pour en savoir plus > www.lcainfo.ch

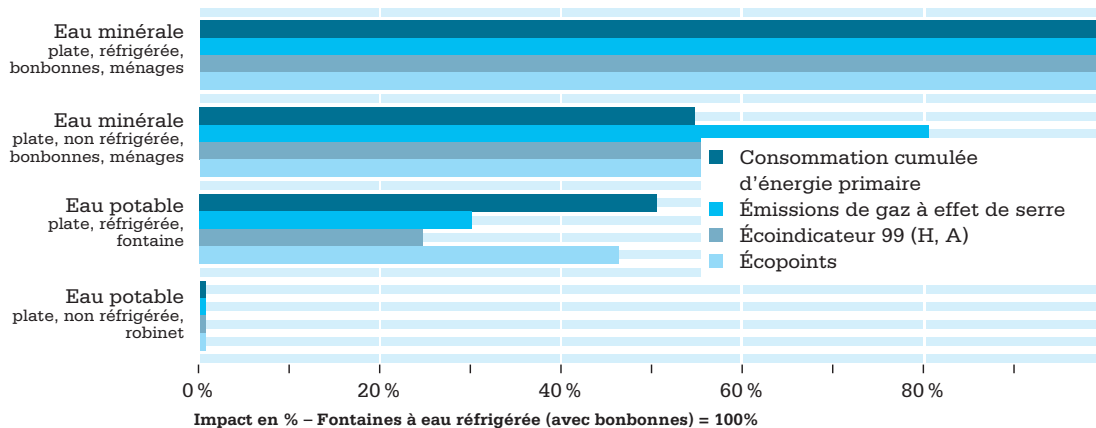
² Pour en savoir plus, voir le site du canton de Vaud > www.vd.ch (lancer une recherche avec «écobilan méthodologie»)

³ IMPACT 2002+: A New Life Cycle Impact Assessment Methodology. Olivier Jolliet, Manuele Margni, Raphaël Charles, Sébastien Humbert, Jérôme Payet, Gerald Rebitzer and Ralph Rosenbaum. Industrial Ecology & Life Cycle Systems Group, GECOS, Swiss Federal Institute of Technology Lausanne (EPFL)

Comme le montre le tableau ci-dessus, les résultats d'un **écobilan** couvrent un large spectre d'impacts. Pour une aide à la décision efficace, il est nécessaire de regrouper (agrèger) ces résultats en catégories ou thèmes, voire en un seul indicateur compact. Plusieurs méthodes d'agrégation existent, comme «IMPACT 2002+» ou «eco-indicator». La Confédération recommande l'utilisation de la méthode des «unités de charge écologique/UCE» (*Umweltbelastungspunkte/UBP* en allemand), appelées également «Écopoints».

Exemple: ce graphique montre les résultats d'un **écobilan** comparant différentes options de distribution d'eau. La tendance globale est parfaitement claire: quel que soit l'indicateur, l'eau minérale en bonbonnes et réfrigérée est la pire option du point de vue des impacts environnementaux, l'eau réfrigérée en fontaine (branchée sur le réseau) sort en deuxième position et l'eau du robinet est la solution de loin la plus favorable.

Impact environnemental – Comparaison de l'eau des fontaines avec l'eau du robinet



Source: Dr. Jungbluth (2006), Vergleich der Umweltbelastungen von Hahnenwasser und Mineralwasser (données) – Unité du Développement durable du Canton de Vaud (graphique)

ÉNERGIE GRISE: L'ÉNERGIE «CACHÉE» DANS LES PRODUITS ET PRESTATIONS

La notion d'**énergie grise** peut être définie comme **la somme de toutes les énergies consommées tout au long de la durée de vie d'un produit ou d'un service, en excluant généralement la phase d'utilisation**. Ce concept inclut donc l'énergie liée aux phases d'extraction des matières premières, de fabrication, de transformation, de transport et de recyclage ou d'élimination en tant que déchet.

Pour connaître la valeur de l'énergie grise liée à un produit, on additionne l'énergie nécessaire à chacune de ces étapes. L'**analyse du cycle de vie** permet de déterminer la totalité de ces énergies cachées.

Pour choisir entre différents produits destinés à la même utilisation, il est intéressant d'estimer l'importance de l'**énergie grise** par rapport à l'énergie de consommation. Ainsi, un ordinateur familial consommera cinq fois plus d'énergie grise pour sa fabrication que l'énergie nécessaire pendant toute son utilisation (à raison de 13h/semaine pendant 5 ans)⁴. Par contre, pour une ampoule, on retiendra plutôt comme indicateur l'énergie liée à son utilisation, puisque l'énergie consommée dans les autres phases est bien moindre que l'électricité consommée pour garder l'ampoule allumée.

Malgré sa pertinence, l'énergie grise reste malheureusement une donnée difficile à obtenir, notamment en raison de la complexité de son calcul.

⁴ «À l'affût de l'énergie grise», SIGA/ASS, novembre 1999.

Quelques exemples d'énergie grise:

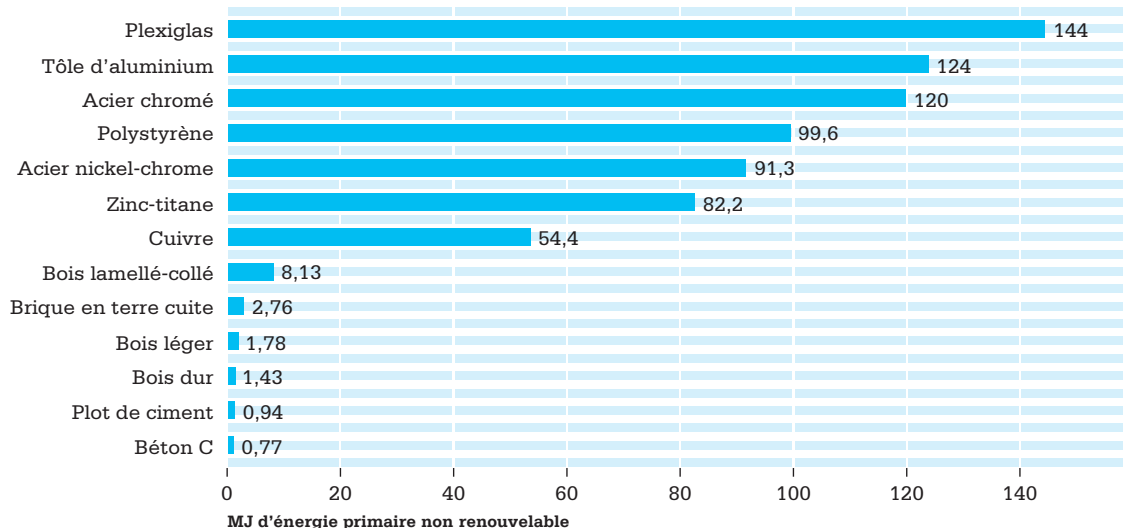
- pour produire une pile alcaline, il faut 50 fois plus d'énergie que ce qu'elle fournira pendant toute sa durée de vie
- la fabrication d'un lave-vaisselle pesant 43,5 kg «coûte» environ 1000 kWh en énergie, soit autant que 770 cycles de lavage
- pour produire 100 g de pâte dentifrice, il faut autant d'énergie que pour faire tourner un ordinateur pendant 4 heures.

Source: Guide PME et Développement durable, Canton de Genève

Les métaux sont généralement très gourmands en **énergie grise** et les matières synthétiques davantage que les matières naturelles.

Le tableau ci-dessous classe divers matériaux de construction du moins gourmand au plus gourmand en énergie grise non renouvelable (en mégajoules (MJ) par kg)

Énergie grise de différents matériaux de construction



Recommandation KBOB – eco-bau – IPB 2009/1: Données des écobilans dans la construction

PISTES D' ACTIONS POUR LA POLITIQUE D' ACHAT

Faible impact lié aux transports	<ul style="list-style-type: none"> > Favoriser les modes de transport présentant un bilan environnemental favorable (voir la fiche B4-Transports de marchandises) > Choisir des produits fabriqués localement
Matériaux exigeant peu d'énergie grise	<ul style="list-style-type: none"> > Préférer les matériaux ne nécessitant pas trop d'énergie pour la fabrication et l'élimination, par exemple le bois ou le polyéthylène téréphtalate (PET) plutôt que l'aluminium ou le plexiglas
Appareils peu gourmands en énergie	<ul style="list-style-type: none"> > Choisir des produits présentant une faible consommation d'énergie lors de leur phase d'utilisation (consommation de carburant d'une voiture, consommation électrique d'un ordinateur, etc.) > Favoriser autant que possible les appareils ne possédant pas de mode <i>standby</i>, c'est-à-dire s'éteignant complètement
Produits solides, réparables, réutilisables	<ul style="list-style-type: none"> > En choisissant des produits solides, réparables, réutilisables ou adaptables et en réparant ceux qui peuvent l'être, on diminue fortement la consommation de ressources et d'énergie grise. En réutilisant une fois un emballage jetable, on diminue presque par deux son bilan environnemental. Voir la fiche B3-Durée de vie et élimination.

POUR EN SAVOIR PLUS

Voir la fiche [E3-Bibliographie et webographie](#)

B3-DURÉE DE VIE ET ÉLIMINATION

LA COURTE DURÉE DE VIE DE NOMBREUX PRODUITS OFFERTS SUR LE MARCHÉ CONTRIBUE À LA SUREXPLOITATION DES RESSOURCES. DÈS LORS, PRIVILÉGIER DES PRODUITS QUI DURENT LONGTEMPS PERMET GÉNÉRALEMENT DE DIMINUER LE COÛT GLOBAL D'UN PRODUIT (ACQUISITION, UTILISATION, MAINTENANCE, ÉLIMINATION). LA CHARGE ENVIRONNEMENTALE SERA DONC AINSI MOINS ÉLEVÉE. CETTE FICHE PRÉSENTE LES CARACTÉRISTIQUES À PRENDRE EN COMPTE EN LA MATIÈRE, AINSI QUE L'IMPACT DES MODES DE TRAITEMENT EN FIN DE VIE.



B3-DURÉE DE VIE ET ÉLIMINATION

Il existe une multitude de produits bon marché, mais de qualité médiocre, plus toxiques, grands consommateurs d'énergie pendant leur phase d'utilisation (voir la fiche [B2-Écobilans et énergie grise](#)) ou produisant trop de déchets en fin de vie. De par la rapidité des évolutions technologiques et les phénomènes de mode, certains types de produits (appareils électriques et électroniques, vêtements, etc.) sont par ailleurs très vite dépassés. Il est donc primordial d'adapter les choix en fonction du besoin de pérennité d'un produit et de ses modalités d'élimination (coût, impact sur l'environnement, etc.).

CARACTÉRISTIQUES DE LA DURÉE DE VIE D'UN PRODUIT

Choisir un produit à longue durée de vie comporte quatre avantages :

- réduction de l'utilisation des ressources naturelles
- réduction de l'impact environnemental, notamment dans les phases de production ([énergie grise](#))
- réduction de la production de déchets
- diminution quasi systématique du prix global

Le tableau ci-dessous résume les principales caractéristiques synonymes d'une longue durée de vie pour un produit ou les matériaux qui le composent.

Caractéristiques	Explications/exemples
Solide	→ Produit robuste, présentant un faible risque de se casser ou de s'user. Exemples : évier en inox, perceuse de bonne qualité.
Peu salissant	→ Produit se salissant peu à l'usage et nécessitant moins d'entretien. Exemples : verre opaque plutôt que transparent pour une porte à tambour, tapis aux couleurs chamarrées.
Rechargeable	→ Appareil disposant d'un système de recharge. Exemples : stylo rechargeable, cartouches rechargeables pour l'imprimante, produit d'entretien avec sachet de recharge.
Réutilisable	→ Produit pouvant être remis en circulation dans une filière de reprise lorsqu'un utilisateur n'en a plus besoin (pour servir à un autre utilisateur dans sa fonction initiale ou répondre à un autre besoin).
Réparable	→ Article pour lequel une réparation est possible lorsqu'il est abîmé. Cette réparation peut être effectuée par l'utilisateur lui-même ou par un service spécialisé, qu'il soit mis à disposition par le fournisseur (service après-vente) ou disponible sur le marché. Le coût et la qualité du service après-vente ainsi que les frais liés aux éventuelles réparations devraient faire partie des critères d'évaluation des offres pour les articles à usage non unique. Exemples : vêtement professionnel, véhicule, massicot.
Adaptable	→ Produit pouvant être utilisé, selon les besoins, pour diverses situations ou fonctions, moyennant un simple réglage ou l'adjonction d'accessoires. Exemples : siège et mobilier de bureau ergonomiquement adaptables, surface de travail à parois mobiles, robot de cuisine équipé de plusieurs accessoires.
Intemporel	→ Objet au design intemporel, évitant que l'article ne soit trop vite démodé. Exemples : uniforme de travail de coupe classique, mobilier aux couleurs discrètes.
D'avant-garde sur le plan technique	→ Produit présentant, de par sa technologie innovante, une durée de vie plus longue que les autres articles disponibles sur le marché. Exemple : ampoule économique (durée de vie de 6 à 15 fois supérieure à celle d'une ampoule conventionnelle ¹)
Recyclable	→ Produit facilement recyclable dans les filières à disposition, qu'il soit monocomposant/monomatière ou qu'il se démonte facilement en plusieurs composants recyclables. Exemples : papier et carton, mobilier démontable (bois massif et métaux), bouteille à boissons en polyéthylène téréphtalate (PET) ou polyéthylène (PE)

Remarque importante : dans certains cas, les critères liés à la phase d'utilisation doivent prendre le pas sur ceux visant à une plus longue durée de vie. Il peut s'avérer judicieux, par exemple, de remplacer d'anciens modèles de véhicules ou de lave-linges – même encore fonctionnels – par des modèles plus récents consommant moins d'énergie, si ceux-ci sont utilisés de manière

¹ L'environnement suisse, statistique de poche 2009, Office fédéral de l'environnement et Office fédéral de la statistique

intensive. On prendra donc en compte d'autres caractéristiques que la durée de vie (consommation et pollution par des gaz d'échappement, consommation d'eau et d'énergie, etc.) pour le renouvellement de ces produits. Il est important d'analyser les impacts globaux, dont l'énergie grise, notamment à l'aide des résultats fournis par les *écobilans* (voir la fiche [B2-Écobilans et énergie grise](#)).

ÉLIMINATION DES DÉCHETS EN SUISSE

Si un produit ne peut pas être réparé, il devra être recyclé, incinéré ou mis en décharge. L'élimination des déchets en Suisse est devenue très performante, grâce à une infrastructure de haut niveau et à des dispositions légales clairement établies. Les filières d'élimination sont les suivantes :

Recyclage

En 2007, la Suisse a produit environ 5,5 millions de tonnes de *déchets urbains*, soit 720 kg par habitant. La quantité de déchets urbains collectés séparément et recyclés a nettement augmenté ces dernières années pour atteindre 51% (2007)².

Incinération

Depuis le 1^{er} janvier 2000, et suite à l'interdiction de mise en décharge, la totalité des déchets combustibles non recyclés doit être incinérée dans des installations appropriées (usines d'incinération des ordures ménagères/UIOM). L'incinération permet de réduire le volume de déchets de 90% et leur poids de 75%. Une UIOM peut utiliser jusqu'à 10% du pouvoir énergétique des déchets brûlés pour produire de l'énergie électrique et plus de 40% de cette même énergie pour le chauffage urbain. L'équipement destiné à l'évacuation des fumées a permis d'améliorer la qualité de fonctionnement des UIOM. L'incinération des déchets produit actuellement une proportion infime de la pollution atmosphérique suisse pour la plupart des polluants³. Mais à cause de sa teneur en *métaux lourds*, le *mâchefer* – résidu issu des foyers de combustion des UIOM – doit être stocké dans des décharges bioactives ou des décharges contrôlées pour résidus stabilisés qui sont très coûteuses.

Mise en décharge

Un stockage des déchets parfois chaotique a entraîné par le passé de nombreux problèmes (pollution des eaux et des sols, émissions de méthane et d'autres gaz polluants, etc.). Aujourd'hui, la Suisse dispose de trois types de décharges⁴:

- **décharges pour matériaux inertes**: on ne peut y stocker que des matériaux minéraux pauvres en polluants, dont le lessivage libère très peu de substances polluantes (exemple: *déchets de chantiers* tels que béton, briques, verre, déblais provenant de la réfection des routes et terre non polluée ne pouvant être réutilisée)
- **décharges pour résidus stabilisés**: destinées aux matériaux riches en *métaux lourds*, de composition connue et comprenant peu de composants organiques, ne libérant ni gaz, ni substances solubles dans l'eau. On y trouve surtout les cendres solidifiées (provenant d'électrofiltres) et les résidus vitrifiés issus des UIOM
- **décharges bioactives**: elles accueillent tous les autres déchets dont le stockage est autorisé. En raison de la composition complexe des déchets qu'elles contiennent, ces décharges sont équipées de manière à supporter les processus chimiques et biologiques qui en découlent (dont ceux liés au mâchefer issu des UIOM). Les coûts d'assainissement sont de ce fait parfois élevés⁵.

² L'environnement suisse, statistique de poche 2009, Office fédéral de l'environnement et Office fédéral de la statistique

³ À l'exception de quelques substances comme le mercure et le cadmium, dont les émissions sont très faibles en Suisse, car il n'y a pas d'industries lourdes.

⁴ Ordonnance sur le traitement des déchets (OTD). Le stockage définitif des déchets ménagers, des boues d'épuration et d'autres déchets combustibles est interdit depuis 2000. Par contre, les déchets ne pouvant être ni recyclés, ni incinérés, ainsi que les résidus des UIOM doivent être traités et mis en décharge.

⁵ Office fédéral de l'environnement, OFEV

PISTES D' ACTIONS POUR LA POLITIQUE D' ACHAT

La qualité plutôt que la quantité	> Favoriser les articles de qualité et à longue durée de vie, plutôt que les articles devant être remplacés fréquemment parce qu'ils s'abîment, ne se réparent pas, ne se rechargent pas, ne s'adaptent pas ou se démodent.
Achat d'une prestation plutôt que d'un produit	> Acheter l'«usage d'un bien» plutôt que le bien lui-même. Un prestataire de service s'efforcera d'allonger la durée de vie de son produit, puisqu'il se charge non seulement de la production, mais aussi de la maintenance et de l'élimination. Un vendeur de produits aura intérêt, quant à lui, à vendre le plus possible, et il sera parfois tenté de raccourcir la durée de vie des articles (voir également la fiche E3-Méthodologie pour mettre en place une politique d'achat responsable).
Clauses spécifiques à la durée de vie	> Inclure des conditions dans le cahier des clauses techniques relatives à la durée d'utilisation, la reprise, la réparation et la disponibilité de pièces de rechange.
Norme ISO 10 007	> Choisir un fabricant qui respecte la norme ISO 10 007. Il s'agit de lignes directrices aidant les fabricants à accroître la satisfaction des clients et la qualité des produits en gérant les activités associées à la conception et à la maintenance du produit ⁶ .

POUR EN SAVOIR PLUS

Voir la fiche [E3-Bibliographie et webographie](#)

⁶ Organisation internationale de normalisation (ISO) > www.iso.org

B4-TRANSPORTS DE MARCHANDISES

LE TRANSPORT DES MARCHANDISES PEUT REPRÉSENTER UN POIDS IMPORTANT DANS LE BILAN ÉCOLOGIQUE GLOBAL D'UN PRODUIT OU D'UNE PRESTATION, SELON LA DISTANCE PARCOURUE ET LE MODE DE TRANSPORT UTILISÉ. DANS LE CAS DE PRODUITS FRAIS COMME LES FRUITS, LES LÉGUMES ET LES FLEURS, IL REPRÉSENTE MÊME L'IMPACT MAJEUR. L'ACHETEUR FAVORISERA DONC LES SOUMISSIONNAIRES S'EFFORÇANT DE RÉDUIRE LES NUISANCES LIÉES AUX TRANSPORTS DE BIENS¹.



¹ Pour le transport de personnes, voir la fiche  C11-Prestations de déplacements

B4-TRANSPORTS DE MARCHANDISES

Les principaux modes de transport pour les marchandises sont:

- le transport routier
- le transport ferroviaire
- le transport maritime
- le transport fluvial
- le transport aérien
- le transport combiné

Dans le contexte suisse, le transport combiné, en plein essor, allie généralement transport routier et transport ferroviaire.

On constate ces dernières années un accroissement des transports de marchandises². Sur le plan international, un effort de rationalisation du trafic routier des marchandises a permis de réduire le nombre de véhicules engagés. En Suisse, au contraire, on constate une augmentation du nombre de véhicules impliqués dans le transport de marchandises³⁺⁴.

DES IMPACTS IMPORTANTS

Ces transports ont des impacts considérables sur l'environnement et la population (bruit, rejets de polluants dans l'air, les eaux et le sol, exploitation du territoire, morcellement du paysage, accidents⁵). L'ampleur de ces impacts varie selon les moyens de transport (le transport par rail, par exemple, rejette moins de polluants et de gaz à effet de serre que le transport routier et produit beaucoup moins d'accidents). En Suisse, 60% des prestations de transport sont effectuées par route⁶. Au niveau mondial, les camions transportent quelque 80% du fret terrestre⁷.

D'importantes émissions sonores sont générées par le transport de marchandises, notamment en ville. Or le bruit est à l'origine de problèmes de santé comme le stress, les troubles du sommeil, les maladies cardio-vasculaires et la perte d'acuité auditive. Les nuisances sonores produites par le rail sont généralement moins gênantes que celles imputables aux poids lourds, ce qui s'explique par le caractère intermittent du bruit émis par les trains, alors que le bruit de la route se fait entendre de façon quasi-permanente⁸.

Comparaison des différents moyens de transport

Le tableau ci-dessous compare les impacts environnementaux des différents modes de transport des marchandises. Il utilise comme indicateurs la consommation d'énergie primaire globale et non renouvelable, les émissions de gaz à effet de serre et les unités de charge écologique (UCE) (voir également la fiche [B2-Écobilans et énergie grise](#)).

² Le nombre de tonnes-kilomètres, ou prestations de transport de marchandises, a pratiquement doublé en Suisse entre 1980 et 2006. Office fédéral de la statistique OFS, Statistique suisse des transports.

³ La marchandise transportée en trafic international a augmenté de 90% entre 1993 et 2007, alors que les prestations de transport ne se sont accrues que de 33%.

⁴ Les prestations de transport (exprimées en tonnes-kilomètres) ont augmenté de 49% entre 1993 et 2007, alors que la quantité de marchandises (exprimée en tonnes) a augmenté de seulement 9%. Prestations des véhicules de transport de choses. Office fédéral de la statistique (OFS).

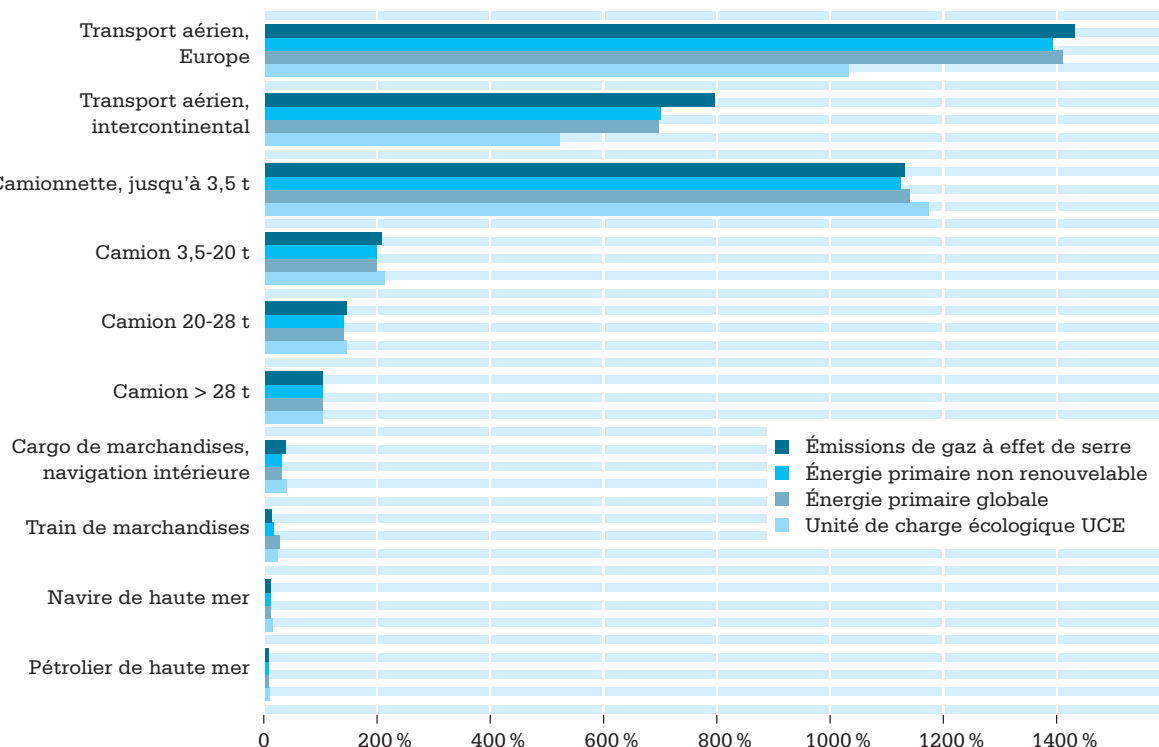
⁵ Voir la fiche [C11-Prestations de déplacements](#) pour les coûts indirects liés au trafic routier et ferroviaire

⁶ Office fédéral de la statistique (OFS)

[Notes 7 et 8, voir page suivante]

Comparaison des moyens de transport selon différents indicateurs, par tonne-kilomètre

(référence: camion > 28 t = 100%)



Source: KBOB Données des écobilans dans la construction sur la base de ecoinvent, Recommandations KBOB, Berne 2008

Ce graphique met en évidence des différences très significatives entre transports routiers et ferroviaires. Ces différences doivent également être examinées à la lumière des distances parcourues. Un transport en camionnette émet, par exemple, 108 fois plus de gaz à effet de serre, consomme 88 fois plus d'énergie non renouvelable et représente une charge globale pour l'environnement 58 fois supérieure au transport effectué en train. Ce fait s'explique notamment par le faible taux moyen de remplissage des camionnettes en Suisse (400 kg par véhicule). Le recours aux transports en camionnette ou en camion est plus ou moins indispensable lorsqu'on utilise le train, les lieux de chargement ou de distribution n'étant souvent pas à proximité des rails. Mais les grandes distances en camionnettes à moitié pleines sont indiscutablement à éviter.

On constate également de grandes différences au sein même des transports routiers. Un semi-remorque de 40 tonnes est deux fois plus efficace qu'un poids lourd de 28 tonnes (sa capacité de chargement est deux fois supérieure). Du fait de sa capacité de chargement, le transport par haute mer est énergétiquement le plus économe de tous les moyens de transport par kilomètre parcouru. Mais il est également celui qui parcourt les distances les plus importantes. De plus, il faut ici aussi relier les ports aux points de distribution.

En Suisse, le transport interne de marchandises s'effectue presque uniquement par voie de terre. **L'objectif en matière de politique des transports est de transférer le trafic des marchandises de la route vers le rail.** Ce principe est ancré au plus haut niveau de la législation, puisque la Constitution fédérale stipule que «le trafic de marchandises à travers la Suisse sur les axes alpins s'effectue par rail» (art. 84)⁹. Actuellement, un tiers du transport interne de marchandises en Suisse se fait par le rail.

⁷ Organisation mondiale du commerce, OMC

⁸ Les incidences sur l'environnement du transport de marchandises, Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Paris, 1997

⁹ Cela se traduit par une baisse constante du nombre de camions transalpins (1,4 million de camions ont traversé les Alpes en 2000, 1,275 million en 2008, et l'objectif est fixé à 650000 courses de camion par an pour 2009)

Comparaison des moyens de transport terrestres

Moyen de transport	Taux de charge t/véhicule	Polluants atmosphériques		Impact sur le climat CO ₂	Occupation du territoire
		NOx	PM _{2.5}		
Poids lourd de 28 tonnes (moyenne suisse) = 100 %		100 % = 1,33 g/tkm	100 % = 0,03 g/tkm	100 % = 130 g/tkm	100 % = 0,003m ² a/tkm
Poids lourd de 28 tonnes (moyenne suisse)	5,8	100 %	100 %	100 %	100 %
Poids lourd de 40 tonnes (moyenne suisse)	9,7	66 %	54 %	72,2 %	71 %
Poids lourd de 40 tonnes (Norme Euro5)	9,7	29 %	28 %	83,9 %	71 %
Train de marchandises (moyenne suisse)	343,3	3 %	5 %	2,8 %	48 %
Trafic combiné rail-route interne à la Suisse (33 % du transport effectué en poids lourds)		24 %	21 %	25,7 %	56 %

Source: Umweltindikatoren im Verkehr, 2008

Lorsque tout le trajet ne peut être fait en train, le transport combiné apparaît comme une excellente solution pour réduire les impacts sur la santé, le climat et le territoire.

PISTES D' ACTIONS POUR LA POLITIQUE D' ACHAT

Dématérialisation	<p>> Dans certains cas, il est possible de réduire l'achat de biens en utilisant le transfert électronique de l'information. On peut par exemple éviter d'acheter et distribuer des annuaires téléphoniques aux départements qui peuvent consulter ces informations sur Internet. Il est possible également de remplacer certaines commandes de magazines par le téléchargement en ligne. L'acheteur évaluera ces options au moment de déterminer les besoins (voir la fiche A3-Méthodologie pour mettre en place une politique d'achat responsable).</p>
Regroupement des commandes	<p>> On peut limiter les transports en regroupant les commandes et en évitant les trop petits volumes. De même, on peut favoriser un meilleur taux de remplissage en s'adressant à des fournisseurs connectés à des plateformes internationales de récolte et de transport des marchandises. Dans certains cas, la globalisation des transports entraîne toutefois la création de «hubs» allongeant en fin de compte l'acheminement de chaque marchandise. Dans le cadre de livraisons régulières et importantes, il convient donc d'analyser cette problématique en détail.</p>
Réduction des distances	<p>> Pour les grosses commandes ou les livraisons régulières, sélectionner des produits dont les chaînes de production s'avèrent très rationnelles sur le plan des déplacements (pas de transports inutiles, proximité entre les différentes étapes de production, proximité entre le fabricant et le lieu d'utilisation, etc.). Les fournisseurs disposant d'un «stock avancé» (entrepôt à proximité du lieu d'utilisation) peuvent regrouper les livraisons entre la maison-mère et le lieu de stockage avant de les livrer chez les clients régionaux. Les transports entre la maison-mère et le stock avancé peuvent être optimisés, notamment en utilisant le train.</p> <p>> Pour les prestations de service (entreprises de nettoyage, levée des ordures, aides à domicile, entretien et réparation des installations techniques, etc.), sélectionner un prestataire ne devant pas se déplacer sur de longues distances.</p>
Moyens de transport à faible impact	<p>> Favoriser des produits et prestations acheminés par des moyens de transport ayant un impact réduit (voir le tableau ci-dessus). On peut se référer par exemple aux normes Euro (voir les fiches C7-Voitures de tourisme et véhicules utilitaires légers et C8-Bus, véhicules d'entretien et de voirie).</p> <p>> Privilégier les entreprises dont les chauffeurs ont systématiquement suivi un cours de conduite écologique.</p>

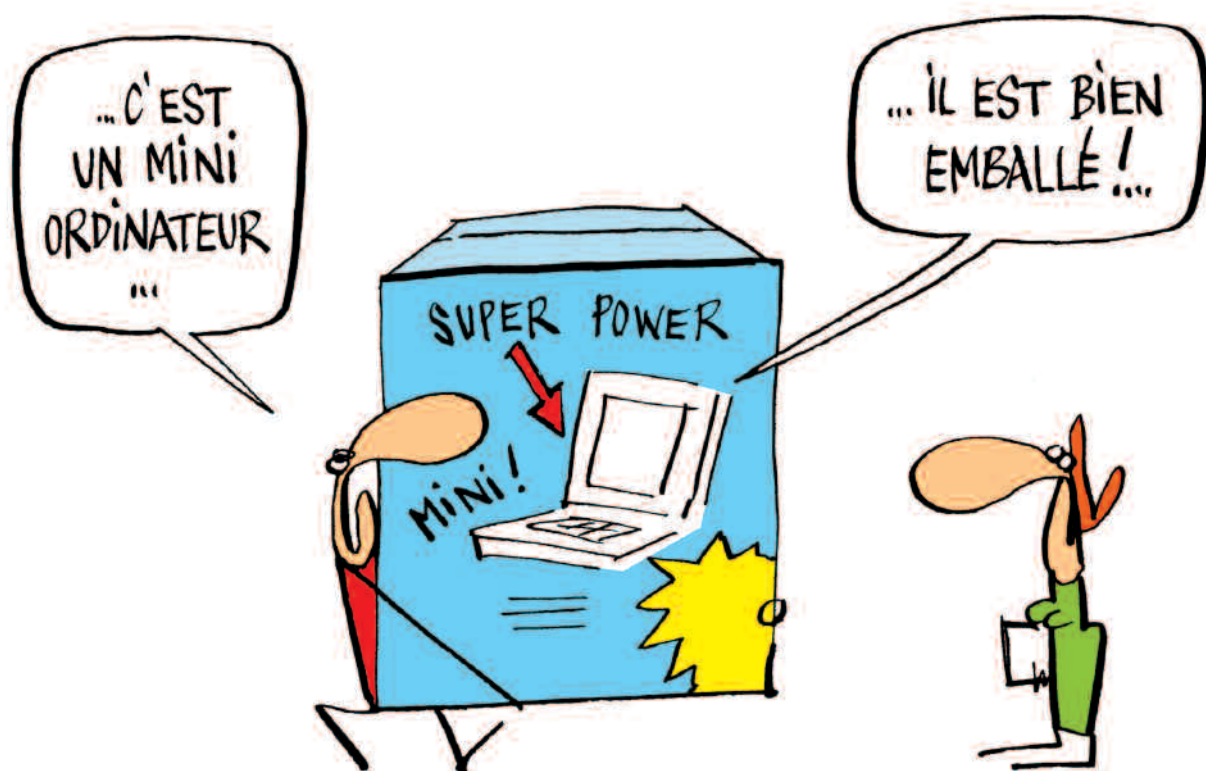
<p>Taux de remplissage optimisé</p>	<ul style="list-style-type: none"> > En planifiant suffisamment à l'avance les commandes et en n'exigeant pas systématiquement que tout soit livré dans l'immédiat, on laisse une plus grande flexibilité au transporteur pour optimiser ses déplacements. Le fournisseur peut alors coordonner ses livraisons et améliorer le taux de remplissage de ses véhicules. Il peut aussi plus facilement utiliser le rail, qui nécessite souvent un délai un peu plus long. > Avoir recours à des transporteurs professionnels coordonnant les livraisons avec d'autres clients plutôt qu'à des livraisons spéciales engendrant souvent des trajets à vide ou partiellement remplis.
<p>Réduction des volumes</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Insister auprès des fournisseurs pour diminuer autant que possible les volumes et le poids des emballages et des marchandises (voir la fiche B5-Emballages et conditionnements).
<p>Suivi des données</p>	<ul style="list-style-type: none"> > Exiger des principaux fournisseurs qu'ils communiquent les volumes de marchandises livrés et les moyens de transport utilisés. Il sera ainsi possible de prendre en compte l'impact environnemental lié aux transports des marchandises achetées dans le bilan environnemental de l'entreprise ou de la collectivité publique et de suivre les progrès ou dégradations enregistrés à ce niveau.

POUR EN SAVOIR PLUS

Voir la fiche [E3-Bibliographie et webographie](#)

B5- EMBALLAGES ET CONDITIONNEMENTS

LES EMBALLAGES REMPLISSENT DE NOMBREUSES FONCTIONS. MAIS ILS ONT GÉNÉRALEMENT UNE DURÉE DE VIE ASSEZ COURTE. UNE FOIS LEUR SERVICE RENDU, ILS DEVIENNENT DES DÉCHETS À LA CHARGE DE L'ACQUÉREUR. L'ÉVOLUTION DES MODES DE VIE A CHANGÉ LES HABITUDES DE CONSOMMATION. LA QUANTITÉ D'EMBALLAGES AUGMENTE, TOUT COMME LEUR POIDS ET LEUR VOLUME. IL EXISTE PAR AILLEURS DE NOMBREUX PRODUITS EMBALLÉS INDIVIDUELLEMENT, PARFOIS DANS DES MATÉRIAUX DIFFICILES À RECYCLER. FACE À CE GASPILLAGE, L'ACHETEUR PEUT USER DE SON POUVOIR DE DÉCISION POUR CONTRIBUER À OPTIMISER L'OFFRE PRODUIT-EMBALLAGE. CETTE FICHE COMPARE LES DIVERS EMBALLAGES SOUS L'ANGLE ENVIRONNEMENTAL ET DONNE QUELQUES PISTES POUR RÉDUIRE LEUR IMPACT.



B5-EMBALLAGES ET CONDITIONNEMENTS

DÉFINITION

La législation européenne considère comme «emballage» tout produit destiné à contenir et à protéger des marchandises. L'emballage permet la manutention et l'acheminement du produit, du producteur au consommateur/utilisateur, et il assure sa présentation. Tous les articles «à jeter» utilisés dans ce but sont considérés comme des emballages.

On trouve parfois dans le secteur alimentaire une distinction entre les termes suivants:

- **conditionnement**: enveloppe ou contenant en contact direct avec la denrée alimentaire¹
- **emballage**: contenant ayant pour contenu une ou plusieurs denrées alimentaires conditionnées²
- **packaging**: emballage extérieur ou conditionnement visible du produit; la notion de packaging sous-entend alors la prise en compte de la fonction de vente et de séduction exercée par l'emballage³.

Cette fiche utilise le terme «emballage» dans sa forme générique, selon la première définition ci-dessus.

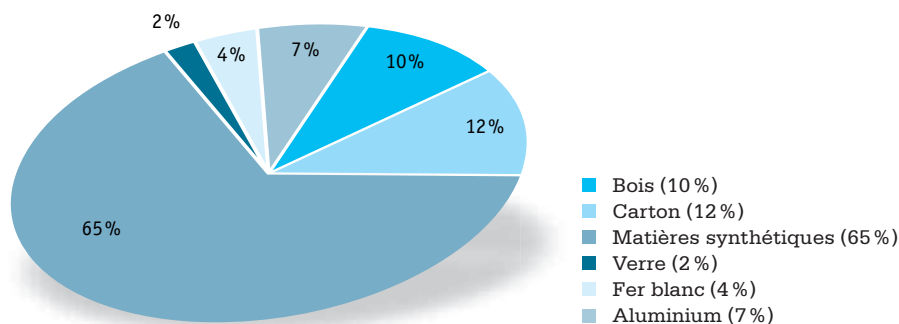
UNE CONSOMMATION EN HAUSSE

En 2008, le secteur de l'emballage (hors machines d'emballage) en Suisse a représenté un chiffre d'affaires de 5,45 milliards de francs suisses, soit un peu plus de 1% du PIB⁴. La consommation annuelle d'emballages par habitant se monte à environ 750 CHF, **ce qui place le pays en tête sur le plan européen**.

Sur le plan mondial, le secteur représente environ 500 milliards de dollars US et enregistre une augmentation de 4% par an⁵.

Production d'emballages en Suisse en 2008 – en valeur

(pourcentage du chiffre d'affaires)



Source: Institut suisse de l'emballage

¹ Selon l'Ordonnance sur les denrées alimentaires et les objets usuels, art. 2

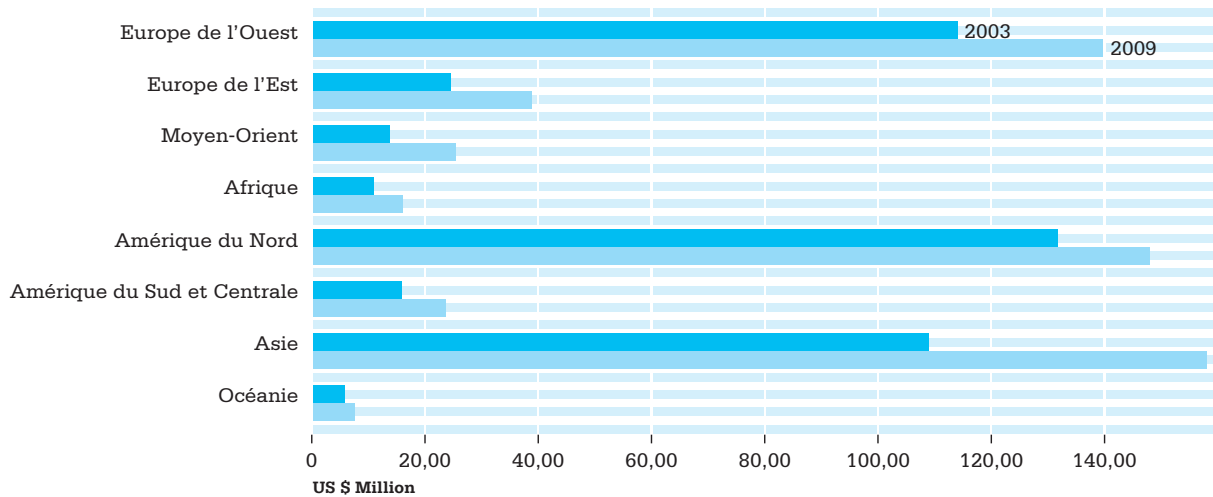
² Institut suisse de l'emballage, rapport d'activité 2008

³ www.definitions-marketing.com

⁴ Institut suisse de l'emballage, rapport d'activité 2008

⁵ Institut suisse de l'emballage, communiqué de presse du 11 juin 2007 > www.svi-verpackung.ch/fr

Évolution de la consommation mondiale d'emballages par région, 2003-2009



Source: Pira International Ltd

FONCTIONS DES EMBALLAGES

L'emballage peut revêtir plusieurs fonctions pour un produit:

- protection contre l'humidité, la lumière, la chaleur ou le froid, les odeurs indésirables, les bactéries, les insectes nuisibles, etc.
- protection de l'environnement si le contenu dégage de fortes odeurs, contient des matières dangereuses, etc.
- transport et stockage (protection contre les chocs, les éraflures, l'écrasement, etc.)
- information: affichage du poids, du prix, du mode de stockage recommandé, du délai de péremption, du mode d'emploi du produit et de sa composition, etc.
- publicité: fonction marketing destinée à soutenir la communication autour du produit.

COMPARAISON ENTRE DIVERS EMBALLAGES

L'écobilan (voir la fiche [B2-Écobilans et énergie grise](#)) de divers matériaux permet de comparer d'un point de vue environnemental les principaux composants des emballages disponibles sur le marché. Le tableau ci-dessous synthétise ces impacts environnementaux en utilisant comme valeur de comparaison des **unités de charge écologique (UCE)**⁶. Dans le choix des matériaux, on tiendra également compte d'autres caractéristiques (résistance à la chaleur, au froid, au rayonnement UV, rigidité, opacité, porosité, imperméabilité aux odeurs, etc.).

Unités de charge écologique pour différents types de matériaux (en UCE/kg)

Matériaux	Matériau neuf	Matériau recyclé	Diminution en cas de recyclage de l'emballage
Papier et carton	2150 (blanc)	1750 (blanc) 870 (gris)	- 800
Verre	800 (blanc)		
Polyéthylène téréphtalate (PET)	3200		- 1460
Polyéthylène (PE)	2100		
Polypropylène (PP)	2300		
Aluminium	12000	4900 (100 % recyclé) 8800 (mélange moyen)	- 505
Fer blanc	2100	1300 (80 % recyclé)	- 480

Source: Le caddie malin, 2008, OFEV

⁶ La méthode des unités de charge écologique (UCE) > www.bafu.admin.ch

Les emballages devraient être, dans la mesure du possible, « mono-composites » (un seul matériau) afin de faciliter leur recyclage. Exemple: un sachet en polyéthylène (62 UCE) servant à emballer des pommes-chips pollue environ six fois moins l'environnement qu'un tube en carton contenant de l'aluminium (380 UCE). Un tel tube constitue un emballage coûteux et lourd: son poids est neuf fois supérieur à celui du sachet en polyéthylène et la fabrication de l'aluminium requiert une grande quantité d'énergie (même s'il provient du recyclage). De plus, l'aluminium de l'emballage ne peut pratiquement plus être recyclé, puisqu'il est collé au carton.

PISTES D' ACTIONS POUR LA POLITIQUE D' ACHAT

Suppression des emballages	> De nombreux produits ne nécessitent pas d'emballage, notamment si ces derniers n'ont qu'un rôle esthétique ou de marketing. Il est ainsi possible de demander au fournisseur, surtout pour les acquisitions de matériel en grandes quantités, de le livrer sans emballage (on peut même ajouter, dans le cas du matériel informatique, sans les divers câbles, manuels d'utilisation et autres CD-Rom devenus inutiles si des informations sont données via l'Intranet de l'organisme).
Recyclage des emballages	> Privilégier les emballages composés de mono-matériaux facilement recyclables (pour lesquels l'utilisateur dispose d'une solution de tri sélectif). Exemple: emballages exclusivement en papier ou en carton.
Réutilisation des emballages	> Les éco-recharges (principe consistant à garder le contenant et à le recharger) réduisent considérablement le volume d'emballages. Exemples: fûts métalliques, palettes, bacs pour les industries, lessives et savons liquides pour les articles de consommation courante. Certains emballages peuvent aussi être réutilisés ultérieurement pour un autre usage.
Retour des emballages utilisés	> Le retour des emballages s'avère souvent avantageux sur le plan écologique, surtout quand les distances de transport sont relativement courtes. Une étude comparative ⁷ sur les emballages réutilisables et à utilisation unique pour boissons gazeuses indique que les bouteilles réutilisables en verre sont la solution la plus écologique, à condition qu'elles soient utilisées au moins 15 fois. Un système de consigne peut être mis en place entre le fournisseur et le client pour encourager la réutilisation des emballages.
Réduction du volume et du poids des emballages	> Les dimensions de l'emballage doivent être optimisées afin qu'elles correspondent au produit emballé et assurent un stockage nécessitant le moins de place possible. Le poids de l'emballage devrait également être réduit au minimum. Ces mesures permettent non seulement de limiter la consommation de ressources, mais aussi de diminuer la quantité d'énergie nécessaire au transport des marchandises.
Composition des emballages	> Quelques caractéristiques essentielles pour la composition des emballages: <ul style="list-style-type: none"> • absence de métaux lourds (plomb, cadmium, mercure et chrome hexavalent) • matériau dont la filière de recyclage est facilement disponible pour l'utilisateur • utilisation de matériaux recyclés ou biodégradables • absence de chlorure de polyvinyle (PVC) dans les emballages à usage unique. > Exemples de matériaux intéressants: <ul style="list-style-type: none"> • emballages en carton produits exclusivement à partir de vieux cartons • bouteilles en polyéthylène téréphtalate (PET) recyclé plutôt que verre ou canettes en aluminium.

POUR EN SAVOIR PLUS

Voir la fiche [E3-Bibliographie et webographie](#)

⁷ Einweg- und Mehrweg-Verpackungen für karbonisierte Getränke im ökologischen Vergleich > www.bafu.admin.ch

B6-LABELS, CERTIFICATIONS ET AUTRES DISTINCTIONS

LES LABELS, CERTIFICATIONS ET AUTRES DISTINCTIONS INFORMENT L'ACHETEUR SUR LA QUALITÉ ÉCOLOGIQUE OU SOCIALE D'UN PRODUIT OU D'UN SERVICE. CETTE FICHE PRÉSENTE LES PRINCIPALES DISTINCTIONS CITÉES DANS CE GUIDE – SANS PROPOSER DE CLASSIFICATION. LE SITE DE LA FONDATION SUISSE POUR LA PRATIQUE ENVIRONNEMENTALE PUSCH POURRA ÉGALEMENT RENSEIGNER LE LECTEUR, PUISQU'IL PROPOSE UNE BASE DE DONNÉES AINSI QU'UNE ÉVALUATION DES LABELS RÉGULIÈREMENT REMISES À JOUR > WWW.LABELINFO.CH. VOIR ÉGALEMENT LA PLATEFORME SUR LES [ACHATS RESPONSABLES](http://WWW.NACHHALTIGEBESCHAFFUNG.ORG) DU SECO > WWW.NACHHALTIGEBESCHAFFUNG.ORG



B6-LABELS, CERTIFICATIONS ET AUTRES DISTINCTIONS

PRINCIPAUX TYPES DE DISTINCTIONS

Le tableau ci-dessous définit les principales «distinctions» qu'une entreprise ou un produit peut présenter en rapport avec le [développement durable](#). Ces dernières sont regroupées en quatre types :

Type	Explications	Exemples
Certification d'entreprise	Distingue un système de gestion conforme à des procédures établies par une norme. Une certification n'atteste pas, en principe, que l'entreprise atteint telle ou telle performance (par exemple une teneur maximale en substance toxique). Mais elle implique le respect de la législation et des mécanismes qui le garantissent.	→ Certification ISO 14 000, basée sur la norme de management environnemental ISO 14 001
Label	Distingue des produits répondant à un cahier des charges établi selon des critères précis. Les labels présentés dans ce guide incluent des critères concernant un ou plusieurs des aspects suivants : <ul style="list-style-type: none"> > respect de l'environnement lors des phases de production, d'utilisation et/ou d'élimination > qualité des matériaux et substances utilisés > sécurité des employés lors de la fabrication et des utilisateurs/consommateurs lors de l'utilisation > respect de normes relatives aux conditions de travail > provenance des matières premières et/ou lieu de fabrication. L'obtention d'un label passe, en principe, par un contrôle effectué par un organe indépendant (l'indépendance du contrôle garantissant sa fiabilité).	<ul style="list-style-type: none"> → Blauer Engel → FSC 100 % → Nordic Ecolabel → Bio Suisse → Energy Star
Code de conduite ou lignes directrices	Correspond à un ensemble de principes relatifs à divers aspects tels que l'éthique dans la conduite des affaires commerciales, les conditions de travail chez les fournisseurs, la protection de l'environnement lors de la fabrication, etc. Les entreprises s'engagent sur une base volontaire à respecter ces principes. Il n'y a donc pas toujours de système de contrôle effectué par un organe indépendant.	<ul style="list-style-type: none"> → Global Reporting Initiative (GRI) → Clean Clothes Campaign
Indice	Présente une indication précise sur un/plusieurs paramètres liés au produit, qui doit permettre de l'évaluer ou de le comparer selon ce/ces paramètres (par exemple, la consommation énergétique).	→ EtiquetteEnergie

La liste jointe à cette fiche ne tient pas compte des labels liés spécifiquement à une marque commerciale, et créés par une entreprise sur la base d'un cahier des charges interne.

Elle présente les principaux labels utilisés à ce jour et n'a pas la prétention d'être exhaustive.

Pour chaque distinction de la liste, les informations présentent l'organisme responsable (entité émettrice et gestionnaire), le type de critères exigés ainsi que le champ d'application. La notion de contrôle étant primordiale, une indication mentionne si l'on parle d'une distinction :

- **avec contrôle indépendant**: contrôle effectué par un organisme indépendant et accrédité par l'entité gestionnaire pour conduire des audits
- **basée sur un référentiel commun sans contrôle indépendant**: aucun contrôle n'est effectué par un organisme indépendant. L'entité émettrice peut éventuellement effectuer des contrôles, sur la base d'un rapport rédigé et publié directement par l'organisme adhérent. Exemple: une entreprise adhérent au Pacte Mondial rédige un rapport illustrant ses engagements. La pertinence et la cohérence de ce dernier seront «surveillées» par un organe du Pacte Mondial.

Ces symboles indiquent que les distinctions présentées dans cette fiche prennent en compte :

→ des critères environnementaux



→ des critères sociaux



→ une provenance locale



POUR EN SAVOIR PLUS

Voir la fiche [E3-Bibliographie et webographie](#)

CERTIFICATIONS



EMAS

Organe responsable: Commission Européenne

Description: norme européenne définissant une approche volontaire basée sur l'amélioration continue des performances environnementales. Les exigences touchent à la mise en place d'un **système de management environnemental (SME)**. L'«Eco Management and Audit Scheme» (EMAS) prend en compte les aspects liés aux achats, aux pratiques des sous-traitants et fournisseurs, aux modes de transport, aux produits et à leurs impacts sur la **biodiversité**. Ce système de vérification européen reconnaît explicitement la norme ISO 14 001 depuis la parution de sa seconde version.

Champ d'application: systèmes de management environnemental (SME)

> www.ec.europa.eu/environment/emas

Contrôle: distinction avec contrôle indépendant



ISO 14 001¹

Organe responsable: ISO (Organisation Internationale de Normalisation)

Description: la norme ISO 14 001 définit les exigences relatives à un système de management environnemental (SME). L'objectif pour les organismes certifiés est de réduire au minimum les impacts négatifs de leurs activités sur l'environnement et d'améliorer en permanence leurs performances environnementales. Cette norme définit un cadre pour atteindre les objectifs fixés par les entreprises. La seule contrainte sur le contenu est le strict respect de la législation environnementale. Le périmètre sur lequel porte la certification doit être défini à l'avance; il peut concerner un ou plusieurs sites de l'organisme ou sa totalité. Les objectifs définis doivent être communiqués à l'interne et à l'externe. À noter que l'ISO n'audite ni n'évalue les SME. L'audit et la certification des systèmes de management sont réalisés indépendamment de l'ISO. Par conséquent, le logo de l'ISO ne paraît pas sur les certificats selon l'ISO 14001. Étant donné que l'ISO 14001 est une norme de système, une certification ISO 14001 ne doit en aucun cas être présentée d'une façon qui pourrait être interprétée comme indiquant la certification d'un produit ou d'un service.

Champ d'application: systèmes de management environnemental (SME) > www.iso.org

Contrôle: distinction avec contrôle indépendant



OHSAS 18 001²

Organe responsable: Occupational Health & Safety Advisory Services

Description: la norme OHSAS 18 001 a été créée en 2001 par le système de santé public du Royaume-Uni (National Health Service). Elle fournit aux entreprises un support d'évaluation et de certification de leur système de management basé sur des critères relatifs à la santé et à la sécurité au travail. Le but est de créer un environnement professionnel plus sain et plus sûr.

Champ d'application: gestion de la santé et de la sécurité au travail > www.ohsas.org

Contrôle: distinction avec contrôle indépendant



¹ Le logo de l'ISO est une marque déposée. L'utilisation du logo de l'ISO a été gracieusement autorisée par l'ISO.

² L'autorisation d'utiliser le logo de l'OHSAS 18 001 ne nous a malheureusement pas été accordée.



SA 8000

Organe responsable: Social Accountability International (SAI)

Description: la norme SA 8000 a été créée en 1997 par l'ONG Social Accountability International (SAI). Ses critères sont basés sur les conventions de l'[Organisation Internationale du Travail \(OIT\)](#), la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et la Convention des Nations Unies pour les droits des enfants. Les contrôles sont effectués par des organismes indépendants, accrédités par SAI. SA 8000 est l'une des seules normes exigeant des conditions de travail décentes. Elle demeure peu répandue à ce jour (en juin 2007, seules 1373 infrastructures bénéficiaient de cette certification dans le monde).

Les 9 éléments couverts par Social Accountability 8000

- Travail des enfants
- Travail forcé et obligatoire
- Hygiène et sécurité
- Liberté syndicale et droit de négociation collective
- Discrimination
- Pratiques disciplinaires
- Temps de travail
- Rémunération
- Système de gestion

Champ d'application: conditions de travail décentes > www.sa-intl.org

Contrôle: distinction avec contrôle indépendant



World Fair Trade Organization

Organe responsable: World Fair Trade Organization (WFTO)

Description: anciennement appelée IFAT (Association Internationale du Commerce Équitable), l'Organisation mondiale pour le commerce équitable regroupe des organismes (artisans, agriculteurs, producteurs, etc.) devant respecter les 10 normes suivantes:

- Création d'opportunités pour les producteurs économiquement défavorisés
- Transparence et crédibilité
- Extension de compétences
- Promotion du [commerce équitable](#)
- Paiement d'un prix juste
- Égalité des sexes
- Conditions de travail décentes
- Respect de la convention des Nations Unies sur les droits des enfants
- Environnement (application de méthodes responsables de production)
- Relations commerciales (tenir compte du bien-être social, économique et environnemental des petits producteurs).

L'organisation est présente dans 70 pays, avec des bureaux locaux. Tous ses membres ont adhéré aux Standards ainsi qu'aux Principes et Code de pratique de WFTO.

Champ d'application: producteurs respectant les principes du commerce équitable

> www.wfto.com

Contrôle: distinction avec contrôle indépendant



CODES DE CONDUITE OU LIGNES DIRECTRICES



AccountAbility 1000 (AA1000)

Organe responsable: AccountAbility

Description: les principes d'AccountAbility 1000, centrés sur la notion de responsabilité des entreprises, sont issus d'un réseau international (entreprises, institutions publiques et ONG) fondé en 1995. Ils sont repris dans trois normes fournissant des critères de référence pour les entreprises:

- principes de responsabilité (AA1000APS)
- engagement des parties prenantes (AA1000SES)
- missions d'assurances (AA1000AS)

Ces normes permettent de souligner les performances des entreprises sous l'angle des critères éthiques et sociaux – en mettant l'accent sur les concepts de responsabilité sociale et de transparence, ainsi que sur la prise en compte des besoins et des aspirations des partenaires.

Champ d'application: performances éthiques et management social des entreprises
> www.accountability21.net

Contrôle: référentiel commun sans contrôle indépendant



Business Social Compliance Initiative (BSCI)

Organe responsable: Business Social Compliance Initiative

Description: le code de conduite BSCI a été élaboré par l'organisation à but non lucratif du même nom, issue en 2002 de l'association du commerce européen Foreign Trade Association (FTA). La BSCI propose un système de management social visant à améliorer les conditions de travail des entreprises et de leurs fournisseurs. Les lignes directrices BSCI s'appuient sur les conventions de l'Organisation Internationale du Travail, la déclaration des Nations Unies, les principes directeurs de l'OCDE et les principes du Pacte Mondial. Les membres de la BSCI doivent respecter ce code de conduite et ils sont contrôlés par des organismes indépendants accrédités.

Champ d'application: conditions de travail décentes > www.bsci-eu.com

Contrôle: distinction avec contrôle indépendant



pour des habits
produits dans la dignité

Clean Clothes Campaign

Organe responsable: Clean Clothes Campaign

Description: la campagne internationale Clean Clothes est une alliance d'ONG et de groupements commerciaux de 12 pays européens. Cette initiative œuvre à la promotion de meilleures conditions de travail dans l'industrie textile. Elle a développé des contacts avec quelque 200 organisations et associations de travailleurs dans les pays producteurs de vêtements. Elle a notamment développé un code de conduite relatif aux conditions de travail dans les ateliers de confection.

Champ d'application: promotion de meilleures conditions de travail dans l'industrie textile > www.cleanclothes.org

Contrôle: distinction avec contrôle indépendant



Global Compact (Pacte Mondial)³

Organe responsable: Fondation pour le Pacte Mondial, Nations Unies

Description: le «Global Compact», ou Pacte Mondial, est une initiative onusienne lancée en 1999 qui s'adresse aux entreprises et organisations les plus diverses. En y adhérant de manière volontaire, les organismes s'engagent à aligner leurs opérations et leurs stratégies sur les dix principes du pacte touchant aux droits de l'homme, aux normes du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption. Le Pacte Mondial regroupe des milliers de participants répartis dans plus de 100 pays. L'adhésion n'est pas juridiquement contraignante, mais les organismes membres doivent rendre publics les engagements pris dans ce cadre.

Champ d'application: organismes s'engageant en faveur des droits de l'homme, des conditions de travail décentes, du respect de l'environnement et de la lutte contre la corruption > www.unglobalcompact.org

Contrôle: référentiel commun sans contrôle indépendant



Global Reporting Initiative (GRI)

Organe responsable: Global Reporting Initiative

Description: créée à la fin 1997, la GRI est une initiative multipartite développant des standards internationaux destinés à faciliter le classement (*reporting*) des entreprises, en prenant en compte leurs performances économiques, environnementales et sociales. L'adhésion est volontaire et le contrôle est effectué par un organisme tiers ou par la GRI, sur la base du rapport rédigé par les entreprises adhérentes. Tous les éléments des lignes directrices de la GRI sont jugés d'égale importance.

Champ d'application: performances économiques, environnementales et sociales des entreprises > www.globalreporting.org

Contrôle: distinction avec contrôle indépendant



ISO 26 000⁴

Organe responsable: ISO (Organisation Internationale de Normalisation)

Description: cette nouvelle norme en cours d'élaboration devrait être disponible à partir de 2010. Elle fournira des lignes directrices relatives à la responsabilité sociétale (RS), mais n'est pas une norme de système de management, telle la norme ISO 14001, et n'est pas destinée à la certification. Elle sera destinée à tous les types d'organisations et d'entreprises dans le secteur public ou privé, dans les pays développés comme dans les contrées en développement.

Champ d'application: responsabilité sociétale (RS) > www.iso.org

Contrôle: référentiel commun sans contrôle indépendant



³ L'autorisation d'utiliser le logo du Pacte Mondial ne nous a malheureusement pas été accordée.

⁴ Le logo de l'ISO est une marque déposée. L'utilisation du logo de l'ISO a été gracieusement autorisée par l'ISO.



Principes directeurs de l'OCDE

Organe responsable: Organisation de coopération et de développement économique (OCDE)

Description: les principes directeurs de l'OCDE sont des recommandations non contraignantes adressées aux entreprises par les gouvernements qui y ont souscrit (dernière révision en 2000). Ils couvrent les domaines liés à l'éthique de l'entreprise, dont l'emploi et les relations avec les partenaires sociaux, les droits de l'homme, la protection de l'environnement, la divulgation d'informations, la lutte contre la corruption, les intérêts des consommateurs, la science et la technologie, la concurrence, ainsi que la fiscalité. Ils encouragent ainsi les contributions bénéfiques des multinationales au progrès économique, social et environnemental.

Champ d'application: principes directeurs liés à l'éthique de l'entreprise > www.ocde.org

Contrôle: référentiel commun sans contrôle indépendant



LABELS



Appellation d'Origine Contrôlée (AOC)

Organe responsable: Association suisse des AOC-IGP

Description: l'indication de provenance AOC a été créée en 1999 à Berne par l'Association suisse des AOC-IGP. Elle est décernée par l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG). Un produit AOC doit être entièrement élaboré dans sa région d'origine, depuis la production de la matière première jusqu'à la réalisation finale. Il porte le nom de la région d'où il est issu et doit respecter les trois conditions suivantes: origine, lien avec le terroir et méthodes de production respectueuses de la tradition régionale.

Champ d'application: tous les produits typiques ancrés dans une région leur donnant un caractère spécifique et une saveur inimitable > www.aoc-igp.ch

Contrôle: distinction avec contrôle indépendant



Association suisse des installations de compostage

Organe responsable: Association suisse des installations de compostage

Description: les bases du label sont décrites dans la «Directive ASIC 2001», qui définit trois qualités de compost. La composition des composts et digestats employés dans l'agriculture doit correspondre aux exigences légales minimales (avec une valeur limite de la teneur en ammonium). Les exigences pour les composts utilisés pour l'horticulture, le maraîchage et le paysagisme en plein champ sont plus strictes et celles pour les composts utilisés en cultures sous abri et par les utilisateurs amateurs sont encore plus sévères, notamment concernant les propriétés biologiques, chimiques et physiques. Cette directive sera prochainement remplacée par un document mis à jour et porté par les trois associations de la branche des déchets verts (ASIC, Biogas Forum, Kompostforum). Le nouveau label proposé par ce consortium sera publié prochainement.

Champ d'application: composts > www.vks-asic.ch

Contrôle: distinction avec contrôle indépendant





Blauer Engel (Ange Bleu)

Organe responsable: Gouvernement allemand

Description: le Blauer Engel est l'écolabel le plus ancien et le plus répandu au monde. Il a été créé en 1978 à l'initiative du Ministère fédéral de l'intérieur allemand. Ses critères portent sur le respect de la santé et de l'environnement (matériaux, substances, consommation de ressources et d'énergie, etc.) lors de la production et de l'utilisation. Ils sont établis par un jury indépendant composé notamment d'experts environnementaux, de représentants d'associations de consommateurs, de groupes industriels et d'autorités locales.

Champ d'application: regroupe aujourd'hui plus de 10000 produits et services répartis dans plus de 80 catégories > www.blauer-engel.de

Contrôle: distinction avec contrôle indépendant



Bouquetin-Steinbock

Organe responsable: Steinbock-Label

Description: le label Bouquetin distingue depuis 1994 les établissements hôteliers de Suisse ayant adopté une approche durable. Au cours du processus de certification, on soumet à une expertise la gestion de l'environnement, la sauvegarde des ressources naturelles et le caractère régional des établissements, au même titre que les facteurs de rentabilité et de gestion de l'entreprise. Un établissement peut recevoir jusqu'à cinq bouquetins.

Champ d'application: hôtels, centres de conférences, pensions, auberges de jeunesse, etc. > www.steinbock-label.ch

Contrôle: distinction avec contrôle indépendant



BIO



BIOSUISSE



RECONVERSION

Bourgeon Bio

Organe responsable: Fédération Bio Suisse

Description: le label Bourgeon Bio est géré par le comité de Bio Suisse, la Fédération des entreprises agricoles biologiques suisses, créée en 1981. Il atteste que les produits sont issus de l'agriculture biologique certifiée et répondent à des exigences d'un haut niveau écologique. Son cahier des charges dépasse les critères fixés par la Confédération pour les produits biologiques.

Le label Bourgeon Bio se décline en diverses variantes selon la provenance du produit:

→ Bourgeon Bio: plus de 10% des matières premières sont importées et proviennent d'exploitations biologiques

→ Bourgeon Bio Suisse: au minimum 90% des matières premières proviennent d'exploitations biologiques suisses

→ Bourgeon de reconversion: label réservé aux exploitations agricoles en cours de reconversion vers l'agriculture biologique. Ce processus prend au minimum deux ans.

Champ d'application: denrées alimentaires (végétales et animales), produits agricoles non alimentaires et non transformés (plantes, fleurs, etc.). > www.bio-suisse.ch

Contrôle: distinction avec contrôle indépendant





DINplus

Organe responsable: DIN CERTCO

Description: la marque de qualité DINplus certifie les « pellets » de bois utilisés pour les petits systèmes de chauffage. Sa principale caractéristique tient dans le fait qu'elle combine les exigences du standard allemand DIN 51731 avec celles du standard autrichien ÖNORM M 7135. Elle porte sur des spécifications telles que le diamètre, la longueur, la densité, le taux d'humidité, le taux de cendre, le pouvoir calorifique, le taux de soufre, le taux d'azote, le taux de chlore, l'abrasion et les additifs.

Champ d'application: combustibles solides/barbecues > www.dincertco.de

Contrôle: distinction avec contrôle indépendant



Energy Star

Organe responsable: Agence américaine pour la protection de l'environnement

Description: le label Energy Star est issu d'un programme lancé en 1992 par l'Agence américaine pour la protection de l'environnement (EPA) qui vise à réduire la consommation énergétique. Il a été introduit en Suisse en janvier 2009. Il distingue des appareils offrant une bonne performance énergétique, quel que soit le mode de fonctionnement (en marche, en veille, éteint, etc.).

Champ d'application: plus de 60 catégories regroupant notamment le matériel électronique, les ampoules, le matériel de bureau, etc. > www.energystar.gov ou > www.energystar.ch ou > www.eu-energystar.org

Contrôle: distinction avec contrôle indépendant



Forest Stewardship Council (FSC)

Organe responsable: FSC International

Description: le Forest Stewardship Council est une ONG fondée en 1993, suite au [Sommet de la Terre de Rio](#), par des représentants d'entreprises ainsi que de groupements sociaux et environnementaux. Il encourage une exploitation des ressources forestières mondiale basée sur le respect de l'environnement et des critères sociaux et économiques. À ce jour, des millions d'hectares de forêts répartis dans 80 pays ont déjà obtenu la certification FSC. Il existe trois labels distincts permettant d'indiquer clairement les matières premières contenues dans un produit:

→ FSC 100%: produit composé exclusivement de bois/fibres provenant de forêts certifiées FSC

→ FSC Mix: produit composé d'un mélange de bois/fibres issus de forêts FSC et de bois/fibres issus de sources contrôlées (mais non FSC), contenant parfois également du bois/des fibres recyclés

→ FSC Recycling: produit composé d'au moins 85% de bois/fibres recyclés.

Les différents sites de production et de transformation des produits FSC doivent être certifiés par un organisme tiers (certification de type ISO 14 001 ou équivalent).

Champ d'application: bois et fibres provenant de forêts certifiées, [papier/carton](#)

> www.fsc.org

Contrôle: distinction avec contrôle indépendant





Fourchette verte

Organe responsable: Fourchette verte Suisse

Description: le label Fourchette verte a été créé à Genève en 1993 à l'initiative de la Direction générale de la santé et du Département de l'action sociale et de la santé. Il vise à garantir une restauration offrant une bonne qualité nutritionnelle et respectant les critères de la pyramide alimentaire. Ses exigences portent également sur certains aspects du **système de management environnemental** des établissements de restauration.

Champ d'application: établissements de restauration servant des assiettes ou plats du jour, crèches et institutions > www.fourchetteverte.ch

Contrôle: distinction avec contrôle indépendant



Genève Région – Terre Avenir

Organe responsable: République et canton de Genève

Description: Ce label est non seulement une identification des produits de l'agriculture genevoise, mais un signe du réel engagement des producteurs. Il met en évidence les principaux atouts de l'agriculture genevoise et contribue au rapprochement des paysans et des citoyens en facilitant l'accès aux produits agricoles régionaux. Le label découle de la volonté du Conseil d'État du canton de Genève de préserver la zone agricole. Il repose sur quatre principes:

- *La qualité:* la fraîcheur, la diversité et le goût des produits, le respect de l'environnement et le refus des **organismes génétiquement modifiés (OGM)**.
 - *La proximité* crée un lien de confiance entre les agriculteurs et les consommateurs et engendre une réduction des transports.
 - *La traçabilité* permet de contrôler la filière de production pour une visibilité des produits du champ à l'assiette.
 - *L'équité* garantit des conditions de travail justes et le respect des conventions collectives.
- Le label genevois est certifié par un organisme indépendant.

Champ d'application: plus de 70 variétés de légumes, ainsi que des fruits, vins, viandes, plantes aromatiques, etc. > www.opage.ch/label/FR/default.htm

Contrôle: distinction avec contrôle indépendant



Global Organic Textile Standard (GOTS)

Organe responsable: International Association Natural Textile Industry

Description: le Global Organic Textile Standard a été créé en 2002 à l'initiative du «Groupe de Travail International d'Entreprises de Textiles Naturels». Les produits distingués par ce label sont issus d'une agriculture répondant à des critères biologiques et ils sont fabriqués dans le respect de critères environnementaux et sociaux.

Champ d'application: fibres textiles naturelles > www.global-standard.org

Contrôle: distinction avec contrôle indépendant





Indication Géographique Protégée (IGP)

Organe responsable: Association suisse des AOC-IGP

Description: l'indication de provenance IGP a été créée en 1999 à Berne par l'Association suisse des AOC-IGP. Elle est décernée par l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) aux produits dont au moins une des étapes de production se déroule dans leur région d'origine et auxquels les savoir-faire locaux confèrent une identité forte. Un produit IGP doit respecter les trois conditions suivantes: origine, lien avec le terroir et méthodes de production respectueuses de la tradition régionale.

Champ d'application: tous les produits typiques ancrés dans une région leur donnant un caractère spécifique > www.aoc-igp.ch

Contrôle: distinction avec contrôle indépendant



IP-Suisse

Organe responsable: association IP-Suisse

Description: le label IP-Suisse est géré par l'association du même nom. Cet organisme, créé en 1989, défend les intérêts des paysans pratiquant la «production intégrée». Il réunit des exploitations familiales respectant les principes de la protection de l'environnement et de celle des animaux. Pour obtenir le label IP-Suisse, les paysans doivent répondre à des exigences plus sévères que celles posées par la Confédération en matière de principes écologiques.

Champ d'application: viande, fruits et jus de fruits, céréales, pommes de terre, huile de colza et pain > www.ipsuisse.ch

Contrôle: distinction avec contrôle indépendant



IVN Naturtextil

Organe responsable: Internationaler Verband der Naturtextilwirtschaft

Description: ce label est issu de l'«Association internationale de l'industrie des textiles naturels». Ses critères, relatifs au respect de conditions sociales et de l'environnement, portent sur toutes les phases de production, depuis le traitement de la fibre ou des peaux jusqu'à la confection des produits finis. Il existe deux normes: celle pour les textiles, IVN Naturtextil Best, et celle pour les articles en cuir, IVN-Naturleder.

Champ d'application: fibres textiles et vêtements, cuir > www.naturtextil.com

Contrôle: distinction avec contrôle indépendant





La Clef Verte

Organe responsable: Fondation pour l'Éducation à l'Environnement en Europe

Description: label environnemental pour l'hébergement touristique créé au Danemark en 1994 par les professionnels de l'hôtellerie. Ce label a été repris en 1998 par l'office français de la Fondation pour l'Éducation à l'Environnement en Europe. Sur le plan international, ce label se nomme «Green Key».

Les critères pour campings, hôtels, gîtes et chambres d'hôtes concernent les thèmes suivants: gestion environnementale générale et formation des employés, gestion de l'eau, des déchets, de l'énergie, [achat responsable](#), sensibilisation à l'environnement pour les hôtes et cadre de vie agréable.

Le contrôle du respect des critères est établi par un jury indépendant, composé d'organismes en lien avec le secteur de l'hôtellerie.

Champ d'application: hôtels, campings et gîtes > www.laclefverte.org
ou > www.green-key.org

Contrôle: distinction avec contrôle indépendant



Label de qualité Energie-bois Suisse

Organe responsable: Energie-bois Suisse

Description: le label de qualité Energie bois-Suisse est géré par l'association du même nom. Il concerne les chauffages à bois destinés aux pièces d'habitation et les chaudières à bois. Ses exigences visent de faibles taux d'émissions polluantes et un haut rendement énergétique. Les prestations de service liées à l'achat de chauffages à bois ou de chaudières doivent également s'avérer favorables au client. Ce label promeut l'image positive du chauffage au bois.

Champ d'application: chauffages et chaudières à bois. > www.holzenergie.ch

Contrôle: distinction avec contrôle indépendant



Label écologique de l'Union Européenne

Organe responsable: Comité de l'Union européenne

Description: ce label est administré par le Comité de l'Union européenne pour le label écologique (CUELE). Il est soutenu par la Commission européenne, par tous les États membres de l'Union européenne ainsi que par l'Espace Économique Européen (EEE). Les produits et services homologués doivent répondre à des critères écologiques et liés aux performances, tout en offrant une qualité et une sécurité équivalentes à des produits de même catégorie non labellisés.

Champ d'application: 26 groupes de produits (matériel électronique, textiles, appareils domestiques, [papier](#), lieux d'hébergements touristiques, etc.) > www.eco-label.com

Contrôle: distinction avec contrôle indépendant





Label de l'Union européenne pour les produits biologiques

Organe responsable: Commission européenne – Direction générale agriculture et développement rural

Description: ce nouveau label «eurofeuille» figurera sur tous les produits biologiques préemballés élaborés dans les États membres de l'Union européenne. Il entrera en vigueur dès le 1^{er} juillet 2010.

Champ d'application: produits alimentaires biologiques

> www.ec.europa.eu/agriculture/organic

Contrôle: distinction avec contrôle indépendant



Marine Stewardship Council (MSC)

Organe responsable: Marine Stewardship Council

Description: le label MSC est géré par l'organisation indépendante à but non lucratif du même nom. Créée en 1997, son objectif est de trouver des solutions aux problèmes de surpêche. Elle est soutenue par de nombreuses organisations internationales, dont des fondations, des agences de développement et des entreprises privées. Les produits labellisés par le MSC sont issus de pêcheries exemplaires et respectueuses de l'environnement, qui ne doivent pas pratiquer de surexploitation des ressources. Le référentiel environnemental du MSC est le seul ensemble de principes écologiques reconnu à l'échelon international sur le plan de la pêche.

Champ d'application: poissons et fruits de mer > www.msc.org

Contrôle: distinction avec contrôle indépendant



Max Havelaar

Organe responsable: Max Havelaar Suisse

Description: le label Max Havelaar est octroyé par la Fondation Max Havelaar et il atteste que les produits sont issus du **commerce équitable**. En Suisse, cette fondation a été créée en 1992 par six grandes œuvres d'entraide: Action de Carême, Caritas, EPER, Helvetas, Pain pour le Prochain et Swissaid. Les produits labellisés Max Havelaar sont fabriqués et commercialisés dans le respect des règles suivantes:

- garantie d'un prix d'achat minimal au producteur
- relations commerciales à long terme
- conditions de travail décentes
- projets sociaux pour la communauté locale (développés grâce à la prime pour les producteurs)
- production ménageant l'environnement.

La Fondation Max Havelaar est membre de l'organisation internationale Fairtrade Labeling Organizations International (FLO) et elle se conforme aux standards internationaux définis par celle-ci pour le commerce équitable.

Champ d'application: produits alimentaires (bananes, chocolat, etc.) et non alimentaires (habillement, cosmétiques, etc.) > www.maxhavelaar.ch

Contrôle: distinction avec contrôle indépendant





MINERGIE

Organe responsable: MINERGIE

Description: MINERGIE est un label de qualité destiné aux bâtiments neufs ou rénovés. Il est soutenu par les milieux économiques, les cantons et la Confédération. Le label MINERGIE accorde la priorité au confort d'habitat et de travail pour les usagers du bâtiment. Il garantit une utilisation rationnelle de l'énergie, une valorisation des énergies renouvelables et une aération intégrée. Il se décline en quatre variantes:

- MINERGIE: utilisation rationnelle de l'énergie et recours accru aux **énergies renouvelables**, avec amélioration de la qualité de vie et diminution des atteintes à l'environnement
- MINERGIE-P: consommation d'énergie inférieure à celle de MINERGIE
- MINERGIE-ECO: utilisation rationnelle de l'énergie et construction saine et écologique
- MINERGIE-P-ECO: combinaison des exigences complémentaires de MINERGIE-P et MINERGIE-ECO.

Champ d'application: bâtiments neufs ou rénovés > www.minergie.ch

Contrôle: distinction avec contrôle indépendant



NF Environnement

Organe responsable: AFNOR Certification

Description: la marque NF Environnement a été créée en 1991 et elle découle de normes françaises, européennes ou internationales. Elle distingue les produits présentant, à performances égales, un impact réduit sur l'environnement. Pour obtenir cette marque, le produit doit répondre à des critères portant sur l'écologie et l'aptitude à l'usage. Ces critères sont le résultat de négociations entre représentants d'industriels, d'associations de consommateurs, d'associations de protection de l'environnement, de distributeurs et des pouvoirs publics.

Champ d'application: produits de nettoyages, ameublement, sacs poubelles, peintures, colles, etc. > www.marque-nf.com

Contrôle: distinction avec contrôle indépendant



Nordic Ecolabel

Organe responsable: Conseil nordique des ministres

Description: le Nordic Ecolabel a été créé en 1989 par le Conseil nordique des ministres (Norvège, Suède, Finlande, Islande et Danemark). Il concerne un grand nombre de produits et services répondant à des critères environnementaux très stricts (matériaux, substances, consommation de ressources et d'énergie, etc.). Les contrôles sont basés sur l'analyse d'échantillons en laboratoires indépendants et la visite des sites de production.

Champ d'application: 66 groupes de produits (électronique, produits de nettoyage, **papier**, jouets, textiles, restaurants, hôtels, etc.) > www.svanen.nu

Contrôle: distinction avec contrôle indépendant





Öko-Text

Organe responsable: Institut autrichien pour la recherche textile

Description: le label Öko-Text est issu de l'Association internationale Öko-Text, créée en 1992 par l'Institut autrichien pour la recherche textile (ÖTI) et l'institut de recherche Hohenstein. L'association regroupe à ce jour 14 instituts renommés en Europe et au Japon, avec des représentations et des bureaux de liaison dans plus de 40 pays. Le label présente trois variantes:

→ Öko-Text Standard 100: garantit des textiles exempts de substances nuisibles à la santé

→ Öko-Text Standard 1000: implique un système de contrôle et de certification pour les sites de production de la chaîne textile basé sur des critères de management environnemental et des critères sociaux

→ Öko-Text Standard 100+: combine le Standard 100 et le Standard 1000.

Champ d'application: fibres textiles, cuir, et/ou fabricants de la chaîne textile

> www.oeko-tex.com

Contrôle: distinction avec contrôle indépendant



FONDATION Nature&Economie

Parc naturel

Organe responsable: Fondation Nature et Économie

Description: la Fondation Nature et Économie a été fondée en 1995. Le label de qualité «Parc Naturel» s'adresse aux entreprises dont les sites (zones industrielles et commerciales en particulier) contribuent à la sauvegarde de la biodiversité, notamment par la qualité de leurs aménagements proches de l'état naturel.

Champ d'application: espaces verts > www.natureeteconomie.ch

Contrôle: distinction avec contrôle indépendant



Produits du Terroir vaudois

Organe responsable: ProTerroir Sàrl

Description: le label Produits du Terroir vaudois est géré par ProTerroir Sàrl. Il est avant tout un label régional distinguant les produits agricoles artisanaux, cultivés et transformés dans le canton de Vaud, selon des modes de production respectueux de l'environnement et des animaux.

Champ d'application: fruits et légumes, viande, poissons, produits laitiers, boissons, etc. > www.terroir-vaudois.ch

Contrôle: distinction avec contrôle indépendant



Programme for the Endorsement of Forest Certification schemes (PEFC)⁵

Organe responsable: PEFC Council

Description: le label PEFC a été créé en 1999 par une organisation faitière internationale des milieux de l'économie forestière et du bois. Il distingue les forêts gérées durablement, sur la base de critères environnementaux, sociaux et économiques. Les pays titulaires de ce label peuvent édicter leurs propres directives PEFC tout en respectant les critères européens pour un développement durable.

Champ d'application: bois et produits à base de bois issus d'une gestion forestière durable > www.pefc.org

Contrôle: distinction avec contrôle indépendant



5 Le logo reproduit ici avec la permission de PEFC Council



STEP Fairtrade Carpets (STEP)

Organe responsable: Max Havelaar Suisse

Description: le label STEP a été créé en 1995 par des représentants du commerce de tapis, d'ONG et des ministères suisses. Depuis le 1^{er} janvier 2007, il est géré en tant qu'unité commerciale autonome au sein de la Fondation Max Havelaar (Suisse). Il s'engage en faveur de bonnes conditions de travail dans les ateliers de production de tapis faits main, lutte contre le travail abusif des enfants et promeut des méthodes de production soucieuses de la protection de l'environnement.

Champ d'application: tapis faits main > www.label-step.org

Contrôle: distinction avec contrôle indépendant



Suisse Garantie

Organe responsable: Agro-Marketing Suisse AMS

Description: la marque Suisse Garantie est propriété d'Agro-Marketing Suisse (AMS), une association regroupant les organisations sectorielles de l'agriculture suisse. Elle distingue des aliments produits et transformés en Suisse selon des règles respectueuses des animaux et de l'environnement et excluant les organismes génétiquement modifiés. Des dérogations à ce principe ne sont possibles que lorsqu'il y a pénurie de matière première indigène en raison d'une mauvaise récolte. Dans de tels cas, il est permis d'intégrer au maximum 10% de matière première étrangère dans le processus de transformation. Sont également considérés comme suisses les produits de la Principauté du Liechtenstein, de la zone franche de Genève et des zones frontalières faisant l'objet d'un traité.

Champ d'application: viande, œufs, lait, volailles, fruits, légumes, céréales, oléagineux, miel, pommes de terre, champignons, etc. > www.suissegarantie.ch

Contrôle: distinction avec contrôle indépendant



TCO

Organe responsable: TCO development

Description: le label TCO est délivré par un organisme de certification d'origine suédoise. Les critères portent sur des aspects qualitatifs et ergonomiques ainsi que sur la réduction des impacts environnementaux, grâce notamment à la limitation du taux de substances nocives dans les produits et à la recherche d'**efficacité énergétique** dans les appareils électriques et électroniques.

Champ d'application: écrans, ordinateurs, ordinateurs portables, projecteurs, casques d'écoute et autre matériel informatique > www.tcodevelopment.com

Contrôle: distinction avec contrôle indépendant



Umweltzeichen autrichien

Organe responsable: Gouvernement autrichien

Description: le label Umweltzeichen, développé et géré par le Ministère de l'agriculture et des forêts autrichien, garantit des produits et services respectueux de l'environnement, tant au stade de la production qu'à celui de l'utilisation. Il a pour objectif une bonne qualité de vie, une information transparente et claire ainsi qu'une responsabilisation environnementale des entreprises.

Champ d'application: bois, textiles, appareils électroménagers, appareils de bureau, produits de nettoyage, peintures et vernis, etc. > www.umweltzeichen.at

Contrôle: distinction avec contrôle indépendant





Valais Excellence

Organe responsable: Association Marque Valais

Description: le label Valais Excellence a été créé pour distinguer les acteurs et les entreprises valaisannes à la fois les plus performantes et les plus citoyennes, soucieuses de leur rôle social et environnemental. Il est basé sur une double certification ISO 9001 & 14001 ainsi que sur des critères de performance de l'entreprise selon les valeurs du [développement durable](#).

Champ d'application: entreprises valaisannes, tous secteurs confondus

> www.valais-excellence.ch

Contrôle: distinction avec contrôle indépendant



Vinatura

Organe responsable: Vitiswiss

Description: la première étape pour le label Vinatura est l'obtention du certificat Vitiswiss. Le certificat est délivré aux viticulteurs appliquant les prestations écologiques requises (PER) et les prescriptions de Vitiswiss. Il promet une viticulture respectueuse de l'environnement. Le vin fait, ensuite, l'objet d'une analyse complète afin de garantir une parfaite maîtrise des bonnes pratiques œnologiques, notamment une utilisation minimale et judicieuse des sulfites.

Champ d'application: vins > www.vinatura.ch

Contrôle: distinction avec contrôle indépendant



INDICES

Etiquette-environnement⁶

Organe responsable: Confédération

Description: lancée par la Confédération, l'étiquette-environnement doit remplacer l'actuelle étiquetteEnergie pour les voitures neuves à partir de 2010. Elle indiquera la consommation d'énergie, l'[efficacité énergétique](#) et les rejets de CO₂ (soit les données actuelles de l'étiquetteEnergie, plus la charge environnementale découlant du fonctionnement du véhicule, calculée en [unités de charge écologique \(UCE\)](#)).

Champ d'application: voitures de tourisme

Contrôle: distinction avec contrôle indépendant



EtiquetteEnergie

Organe responsable: Confédération

Description: l'étiquetteEnergie a été introduite en Suisse le 1^{er} janvier 2002. Elle est obligatoire pour les appareils électroménagers et les ampoules, et doit indiquer la consommation d'énergie ainsi que d'autres caractéristiques énergétiques. Pour les voitures de tourisme neuves, elle doit fournir au consommateur des informations portant sur la consommation de carburant, les émissions de CO₂ et le rendement énergétique des véhicules. Elle sera remplacée par l'étiquette-environnement d'ici 2010 pour les voitures de tourisme neuves.

Champ d'application: appareils électroménagers, ampoules et voitures de tourisme

> www.etiquetteenergie.ch

Contrôle: distinction avec contrôle indépendant



⁶ Le logo pour Etiquette-environnement est en cours d'élaboration.